



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Canada



Évaluation du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Bureau du dirigeant principal de la
vérification et de l'évaluation
Direction des services d'évaluation

Janvier 2014



This publication is also available in English.

Cette publication est disponible en format PDF accessible à l'adresse internet suivante
<http://www.pch.gc.ca>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014.

No de cat. : CH7-19/2014F-PDF

ISBN: 978-0-660-21692-8

Table des matières

1.	Introduction et contexte.....	1
1.1	Aperçu du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	1
1.2	Contexte, objectifs et enjeux de l'évaluation.....	3
2.	Méthodologie de l'évaluation	4
2.1	Champs d'enquête	4
2.2	Contraintes et limites de l'évaluation	5
3.	Constatations	6
3.1	Pertinence	6
3.1.1	Légitimité du rôle du gouvernement fédéral dans la formation artistique	6
3.1.2	Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral et les objectifs et priorités du Ministère	8
3.1.3	Besoin continu du FCFSA	9
3.1.4	Chevauchements et doubles emplois	11
3.2	Rendement – Efficacité.....	13
3.2.1	Résultat immédiat 1 : Les établissements de formation de haut calibre dans le secteur des arts sont stables sur les plans financier et administratif.....	13
3.2.2	Résultat immédiat 2 : Une formation de grande qualité et d'envergure nationale dans le secteur des arts est assurée par des établissements canadiens.....	16
3.2.3	Résultat intermédiaire 1 : Les diplômés sont reconnus pour leur excellence au Canada et à l'étranger.....	19
3.2.4	Résultat intermédiaire 2 : Les diplômés poursuivent une carrière professionnelle au Canada et à l'étranger.....	21
3.2.5	Résultat ultime : Les citoyens du Canada et du monde profitent des réalisations artistiques de qualité produites par des artistes canadiens formés au pays.	22
3.2.6	Incidences du Plan d'action économique du Canada (PAEC).....	24
3.2.7	Incidences du financement annuel ciblé pour le soutien au développement	25
3.2.8	Incidences imprévues	25
3.3	Rendement – Efficience et économie	26
3.3.1	Efficience du programme.....	26
3.3.2	Économie : possibles solutions de rechange au programme.....	27
3.4	Autres questions.....	29
3.4.1	Réponse aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)	29
3.4.2	Critères de sélection (admissibilité et évaluation).....	30
4.	Conclusions	32
5.	Recommandation.....	33
6.	Réponse et plan d'action de la direction.....	34
	Annexe A – Modèle logique du programme du FCFSA	35
	Annexe B – Critères d'admissibilité et d'évaluation relatifs au financement du programme du FCFSA	36
	Annexe C – Liste et profil sommaire des établissements financés par le FCFSA (2011-2012)	39
	Annexe D – Questions fondamentales d'évaluation du SCT	41
	Annexe E – Matrice d'évaluation	42
	Annexe F – Rôle des autres intervenants dans le financement de la formation artistique	62
	Annexe G – Données sur les diplômés et les étudiants.....	64

Sigles

AAP	Architecture des activités de programmes
ATFC	Association des théâtres francophones du Canada
CLOSM	Communautés de langue officielle en situation minoritaire
CNE	Comité national d'examen
CRHSC	Conseil des ressources humaines du secteur culturel
DSE	Direction des services d'évaluation
FCFSA	Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts
FEDEC	Fédération européenne des écoles de cirque professionnelles
PAEC	Plan d'action économique du Canada
PCH	Ministère du Patrimoine canadien
PIB	Produit intérieur brut
PNFSA	Programme national de formation dans le secteur des arts
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Sommaire exécutif

Introduction

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) a été créé en 1997 pour soutenir les établissements professionnels de formation de haut calibre dans le secteur des arts. Administré par la Direction générale de la politique des arts du ministère du Patrimoine canadien (PCH), le FCFSA verse des contributions financières à des établissements canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des artistes destinés à des carrières artistiques professionnelles aux plans national et international. Le programme a comme objectif *de contribuer au perfectionnement de créateurs et de futurs chefs de file, sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre*. Le programme est administré par le biais de contributions allouées selon les modalités du programme. Le budget annuel actuel du programme est de 24,1 millions de dollars, soit une augmentation de 41 % depuis 2008-2009, grâce au financement du Plan d'action économique du Canada (PAEC). Depuis 2007-2008, le FCFSA a financé 43 établissements de formation de haut calibre dans le secteur des arts (38 établissements par an en moyenne) et versé des montants de financement annuel allant de 30 000 dollars à 6 millions de dollars.

L'évaluation du FCFSA a été menée afin d'appuyer la prise de décisions du Ministère, plus particulièrement en matière de renouvellement des modalités du programme. Comme l'indique la Directive sur la fonction d'évaluation (2009) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, les cinq questions fondamentales prises en compte dans l'évaluation étaient les suivantes : la pertinence, notamment le besoin continu du programme, la conformité aux priorités du gouvernement et l'harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral ainsi que le rendement, notamment l'efficacité, l'efficience et l'économie.

L'évaluation a aussi examiné l'incidence du soutien financier additionnel accordé au FCFSA en 2009 par le biais du PAEC et se penche sur les résultats préliminaires de la mise en œuvre d'un nouveau volet de financement : le Financement annuel ciblé pour le soutien au développement des établissements de formation voués aux arts. L'évaluation du FCFSA couvre la période de cinq ans allant de 2007-2008 à 2011-2012. La Direction des services d'évaluation de PCH a mené l'évaluation, avec l'appui du Groupe de recherche sur les politiques et d'un consultant externe.

Méthodologie

Calibrage

L'évaluation du FCFSA a pris en compte les résultats d'un exercice de calibrage. Ainsi, pour répondre aux questions de l'évaluation, la priorité a été accordée aux éléments de preuve et renseignements préexistants qui ont été complétés par des entrevues avec des informateurs clés : des intervenants et des bénéficiaires du programme.

Sources de données

L'évaluation comprenait les méthodes de recherche suivantes :

- ❖ Une **revue de la littérature** a permis d'examiner la documentation disponible sur les programmes de financement destinés à la formation dans le secteur des arts au Canada et à l'échelle internationale, ainsi que d'autres questions pertinentes dans le cadre de l'évaluation.
- ❖ Un **examen des documents** a permis de recueillir des renseignements nécessaires à l'évaluation, dont l'analyse des données du sondage annuel auprès des clients rempli par les établissements financés et une « analyse d'influence » (qui mesurait et mettait en contraste l'influence d'établissements comparables de formation en danse qui ont présenté une demande au FCFSA).
- ❖ Une **étude des dossiers** a permis de faire un examen structuré de 20 dossiers du programme du FCFSA représentant la moitié des 40 établissements financés au cours de la période de l'évaluation.
- ❖ Des **entrevues** ont été menées auprès de 34 informateurs clés, y compris des gestionnaires et membres du personnel de PCH et du FCFSA, des représentants d'établissements financés, d'établissements non financés et des conseils des arts provinciaux, ainsi que des dirigeants ou experts dans le secteur des arts.

Dans le présent rapport, les affirmations reposant sur les opinions des informateurs clés sont énoncées lorsque ces opinions sont partagées par une majorité d'entre eux. Au besoin, plus de détails sont donnés sur la mesure dans laquelle l'opinion est partagée par les informateurs clés (peu, certains, beaucoup, la plupart).

Sauf indication contraire, les observations, constatations et conclusions du rapport sont toujours fondées sur plus d'une source de données.

Limites

Les limites de l'évaluation sont liées à l'absence de rétroaction directe récente des étudiants et diplômés des programmes de formation dans le secteur des arts financés par le FCFSA, et à la faiblesse de certaines données de programme. Dans certains cas, des établissements financés ont fourni des données incomplètes ou inconsistantes dans leurs rapports sur les résultats. Le programme a déjà commencé à prendre des mesures pour remédier aux défis relativement aux données.

Constatations

Pertinence

Le rôle du gouvernement fédéral en matière de formation de haut calibre dans le secteur des arts est légitime, compte tenu de l'importance économique et socioculturelle du secteur. Le gouvernement fédéral soutient les établissements qui ont une portée nationale et fournit un financement stable et important, contribuant à la viabilité des établissements de formation voués aux arts et du secteur artistique. La recherche sur l'opinion publique indique qu'une proportion importante de Canadiens assiste à des événements et à des prestations artistiques et soutient fortement les bienfaits socioculturels et communautaires des arts, ainsi que la nécessité pour le gouvernement de soutenir ce secteur.

Le FCFSA continue de répondre à un besoin en appuyant les établissements de formation voués aux arts qui offrent une formation de haut calibre aux artistes émergents. Le financement opérationnel est essentiel à la stabilité des établissements et est particulièrement important durant les périodes de ralentissement économique lorsque les autres sources de revenus deviennent rares. La demande pour le programme et la formation dispensée par les établissements financés a été forte. Comme les besoins en matière de formation varient d'une discipline à l'autre, les opinions sur les besoins à combler ou émergents ne font généralement pas l'objet de consensus. Il y a toutefois une exception en ce qui concerne le développement des compétences d'affaire, un domaine de formation où les lacunes semblent exister pour répondre aux besoins des artistes qui ont souvent un statut de travailleur autonome. On estime que le FCFSA, grâce à la flexibilité de son financement, peut soutenir les établissements en mesure de répondre aux besoins émergents dans leur domaine et combler les lacunes ou les nouveaux besoins de formation.

L'évaluation n'a découvert aucun chevauchement ou double emploi en matière de financement, mais a observé une convergence dans la formation offerte par les établissements financés par le FCFSA et des programmes universitaires dans certains domaines. Les chevauchements et les doubles emplois en matière de financement sont atténués par les critères d'admissibilité au FCFSA, et les autres bailleurs de fonds sont perçus comme occupant un rôle complémentaire de partenaires financiers nécessaires auprès des établissements de formation artistique. Le créneau du FCFSA, qui consiste à soutenir les établissements de formation professionnelle de haut calibre pour les artistes émergents, est bien établi dans de nombreuses disciplines. Dans certains domaines, des programmes de niveau universitaire jouent également un rôle de premier plan dans l'offre de formation artistique de haut calibre (p. ex. la musique). Au sein de ces disciplines, le FCFSA finance des possibilités de formation telles que celles offertes par les conservatoires, qui mettent l'accent sur la préparation à la carrière et sur le perfectionnement professionnel. Celles-ci complètent la formation reçue dans les établissements postsecondaires.

Rendement – Efficacité

L'évaluation indique que le FCFSA atteint ses résultats immédiats, intermédiaires et ultime escomptés. La stabilité financière et administrative des établissements financés s'est améliorée grâce au financement du FCFSA. Selon ces derniers, le financement du FCFSA a amélioré leur programme de formation, a donné lieu à une plus grande stabilité et à une plus grande capacité à planifier à long terme, et a amélioré l'accessibilité en maintenant les frais de scolarité à un bas niveau. Le financement du FCFSA représente environ 40 % du total des revenus des établissements financés, le restant provenant des frais de scolarité, des autres niveaux de gouvernement et d'autres sources (p. ex. revenus autofinancés, collectes de fonds). Le « sceau d'approbation » du FCFSA semble ouvrir la porte à d'autres sources de financement et à la capacité accrue de mener à bien des collectes de fonds ou de démarcher d'autres sources de financement. Les établissements non financés, en revanche, sont plus susceptibles de signaler des difficultés financières.

L'augmentation du financement fourni par le PAEC a principalement permis aux établissements financés de couvrir les coûts opérationnels accrus découlant d'installations récemment modernisées ou neuves et d'investir dans le personnel enseignant et administratif ainsi que dans la programmation. Le FCFSA surveille le risque financier des établissements financés qui peut parfois être élevé en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation de nouvelles installations ou d'installations modernisées. Ce risque pourrait être atténué par le renforcement de l'échange d'informations et la coordination entre les initiatives financées par le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que les projets d'immobilisations n'aient pas de répercussion négative sur la situation financière des établissements de formation ou ne créent pas de pression financière indue sur le FCFSA.

Une formation d'importance nationale et de haute qualité est assurée dans les établissements financés par les membres qualifiés du corps enseignant et des artistes invités. Les exemples de distinctions recueillies par les enseignants et les établissements sont nombreux, même s'il en va de même pour certains établissements non financés par le FCFSA. Selon les établissements financés, la satisfaction des étudiants semble élevée et les taux d'abandon sont faibles.

Les diplômés des établissements financés par le FCFSA sont reconnus pour leur excellence par des prix, des sélections à des distinctions et des activités professionnelles et communautaires. Les établissements financés déclarent que la plupart des diplômés – plus de 80 % – travaillent professionnellement dans leur domaine. Au cours de la période de l'étude, les établissements financés par le programme ont produit plus de 16 000 artistes diplômés dans différentes disciplines, surtout dans les formes d'art d'inspiration européenne. Les diplômés travaillent ou créent dans toutes les provinces ainsi qu'au niveau international, la plupart résidant au Canada. L'industrie fournit une évaluation positive des artistes formés au Canada (établissements financés et non financés par le FCFSA). Les établissements financés par le FCFSA sont identifiés par les employeurs comme étant les meilleurs ou les chefs de file en matière de formation dans

de nombreuses disciplines artistiques, bien que certains programmes universitaires soient aussi considérés comme chefs de file dans des disciplines telles que la musique. Les données préliminaires du volet Financement annuel ciblé pour le soutien au développement des établissements de formation voués aux arts, introduit en 2009-2010, indiquent que trois des huit établissements qui ont reçu ce financement ont été en mesure d'améliorer leur capacité administrative à tel point qu'ils sont depuis financés par l'entremise du volet de financement classique. Deux autres établissements financés par le volet Financement annuel ciblé n'ont pas réussi à apporter les améliorations nécessaires et se sont vu retirer tout leur financement du FCFSA.

Rendement (efficacité et économie)

Les coûts d'exécution du programme sont appropriés (6 %). Les coûts du programme par étudiant et par diplômé varient selon la discipline; les coûts sont plus élevés pour la formation en théâtre et en danse. Aucun autre modèle n'a été proposé qui permettrait l'exécution du programme ou l'atteinte des résultats à un coût moindre.

Autres questions

Le programme répond aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire – plus particulièrement à ceux des artistes de théâtre francophones – grâce à une formation théâtrale intensive en français offerte par l'entremise du Banff Centre. Le programme veille également à ce que les établissements financés offrent des programmes de formation accessibles aux Canadiens dans les deux langues officielles.

Beaucoup pensent que les critères d'admissibilité du programme sont appropriés, et des aspects tels que l'utilisation d'évaluateurs experts externes ont particulièrement été louangés. Toutefois, l'analyse des dossiers démontre certains défis en ce qui concerne la clarté de la définition et de l'application des critères d'évaluation et de la formulation des décisions de financement visant les demandeurs non retenus.

Conclusion

Les données de l'évaluation confirment que le FCFSA est un programme pertinent qui correspond aux priorités fédérales et ministérielles et qui est conforme au rôle du gouvernement fédéral. Dans son créneau particulier, le programme répond au besoin d'apporter un soutien opérationnel aux établissements afin que ceux-ci puissent offrir une formation artistique de haut calibre, bien que, dans certaines disciplines, telles que la musique, des programmes de niveau universitaire jouent également un rôle de premier plan. Au sein de ces disciplines, le FCFSA finance des possibilités de formation telles que celles offertes par les conservatoires, qui mettent l'accent sur la préparation à la carrière et sur le perfectionnement professionnel. Celles-ci complètent la formation reçue dans les établissements postsecondaires. Les évaluateurs comprennent que le FCFSA fait un suivi périodique de l'environnement du financement de la formation artistique afin de s'assurer que le FCFSA finance des créneaux de formations professionnelles dans des

disciplines artistiques qui ne sont pas totalement prises en charge par les universités et les collèges.

Le programme du FCFSA atteint ses résultats immédiats, intermédiaires et ultime escomptés, sans incidences négatives imprévues. Les critères d'admissibilité pour être considéré comme un établissement de formation dans le secteur des arts selon les lignes directrices du programme du FCFSA sont appropriés, bien qu'il y ait quelques difficultés sur le plan de la clarté de la définition et de l'application des critères d'évaluation qui semblent être en jeu, comme les priorités à l'échelle du programme qui visent à atteindre un équilibre entre les disciplines, les formes artistiques ou la langue de formation entre les établissements financés.

Recommandation

1. Le FCFSA a pour objectif le financement des établissements de formation voués aux arts qui offrent une formation artistique de haut calibre ayant une incidence et une importance nationales. Puisqu'il s'agit d'un programme établi depuis longtemps, une grande partie des fonds du FCFSA est allouée aux établissements de formation artistique qui sont financés depuis de nombreuses années, laissant une marge de manœuvre limitée dans le cadre de l'enveloppe budgétaire pour aider d'autres établissements faisant preuve d'excellence et dont l'importance et l'incidence nationales sont indéniables. Les critères d'admissibilité du programme à l'appui de son mandat ont été jugés appropriés, et des processus tels que les rapports des évaluateurs experts ont particulièrement été louangés. Cependant, l'analyse des dossiers laisse supposer que la définition et l'application des critères d'évaluation pour la prise de décisions en matière de financement manquent de clarté.
 - i. PCH devrait revoir les lignes directrices sur la présentation d'une demande de financement dans le cadre du FCFSA afin que l'ensemble des critères (p. ex. équilibre entre les disciplines) et des priorités du programme pris en compte lors des évaluations des demandes soit formulé clairement. Les facteurs qui influent sur le processus de sélection du Comité national d'examen (CNE) devraient être plus précisément formulés dans les lignes directrices afin que les établissements qui envisagent de faire une demande de financement et/ou les demandeurs non financés puissent mieux comprendre les bases sur lesquelles les décisions de financement sont prises.
 - ii. Cette révision devrait préciser la façon dont les besoins des établissements financés de longue date sont comblés, tout en s'assurant que l'excellence des établissements émergents soit reconnue au sein du programme, compte tenu du contexte national et des besoins des disciplines.

Original signé par

Richard Willan
Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation
Ministère du Patrimoine canadien

1. Introduction et contexte

Ce chapitre décrit brièvement les principales caractéristiques du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA), explique le contexte de l'évaluation du programme, résume les objectifs et les principaux enjeux de l'évaluation et définit la structure du présent rapport.

1.1 Aperçu du Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts

Le FCFSA, désigné jusqu'en 2009 sous l'appellation de Programme national de formation dans le secteur des arts (PNFSA)¹, a été créé en 1997 pour soutenir les établissements de formation professionnelle de haut calibre dans le secteur des arts. Administré par la Direction générale de la politique des arts du ministère du Patrimoine canadien (PCH), le FCFSA a pour mandat de verser des contributions financières à des organismes canadiens indépendants, sans but lucratif et constitués en société, qui se spécialisent dans la formation des artistes destinés à des carrières artistiques professionnelles aux plans national et international. L'objectif connexe du programme est de *contribuer au perfectionnement de créateurs canadiens et de futurs chefs de file, sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre*. La formation professionnelle offerte par les établissements financés dans des disciplines comme le ballet, le théâtre et l'interprétation musicale est concentrée, intensive et axée sur la pratique. Le modèle logique du programme, qui est présenté à l'annexe A, résume le mandat, l'objectif et les résultats escomptés du programme.

Le programme est administré par le biais de contributions, qui sont allouées selon les modalités du programme. Avant 2009-2010, le programme recevait un financement de 17,1 millions de dollars par année. Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada (PAEC), le financement de base du programme a été augmenté de 20 millions de dollars sur une période de deux ans (7 millions de dollars en 2009-2010 et 13 millions en 2010-2011). L'augmentation des fonds est continue, faisant passer le budget annuel du programme à 24,1 millions de dollars, soit une augmentation de 41 % depuis 2008-2009. Le financement supplémentaire a permis au programme d'accroître son soutien

¹ En 2009, la nomenclature des programmes de la Direction générale de la politique des arts de PCH a été normalisée. À des fins d'uniformité, le rapport fait référence au programme comme étant le FCFSA; toutefois, il utilise l'appellation PNFSA lorsqu'il fait référence à la dernière évaluation du programme.

opérationnel aux organismes qui reçoivent déjà du financement et d'en offrir à un nombre limité de nouveaux organismes².

Le FCFSFA fournit une aide financière aux établissements qui proposent une formation artistique du plus haut calibre en vue de carrières dans le domaine des arts. Le financement ne soutient pas les projets spéciaux ni les dépenses d'immobilisations. Les demandeurs retenus doivent satisfaire à un ensemble de critères qui assurent que le programme verse des fonds à des programmes de formation artistique de niveau supérieur ayant une orientation pancanadienne et la réputation de former des artistes professionnels reconnus à l'échelle nationale et internationale. Le demandeur retenu doit être un organisme de formation artistique qui répond aux critères d'admissibilité et d'évaluation du programme figurant à l'annexe B³.

Les demandes sont évaluées une fois par année par un Comité national d'examen (CNE), qui est composé de gestionnaires du programme et d'autres représentants ministériels, et qui peut comprendre des agents invités du Conseil des arts du Canada. Le processus d'évaluation est fondé sur une évaluation cotée des formulaires de demande et des rapports des évaluateurs experts externes. Des recommandations sont faites au ministre sur le montant des fonds alloués pour les contributions annuelles et pluriannuelles. Toutes les demandes des organismes sont évaluées en fonction de la mesure dans laquelle ils démontrent ce qui suit :

- ❖ les organismes ont atteint le **niveau d'excellence artistique le plus élevé** en matière d'enseignement, de formation et d'encadrement dans leur domaine artistique comme en témoignent la réussite de leurs diplômés et les évaluations indépendantes faites par des spécialistes;
- ❖ ils représentent de grandes institutions dont l'**importance et l'incidence nationales sont indubitables**, c'est-à-dire qu'ils sont reconnus à ce titre au Canada par des spécialistes qui connaissent bien la discipline artistique visée ou qui travaillent dans le domaine;
- ❖ leur **capacité institutionnelle est vigoureuse et a fait ses preuves** sur les plans financier et administratif.

En 2009-2010, un nouveau volet de financement du programme a été lancé, soit le Financement ciblé pour le soutien au développement des établissements de formation voués aux arts. Ce volet de financement a été mis en œuvre afin de permettre aux établissements d'améliorer leurs capacités en offrant une aide financière ciblée pour payer les frais de leur programme de formation liés au renforcement institutionnel (p. ex. les honoraires des enseignants, des mentors et des aînés, l'encadrement des étudiants, les frais d'administration et le coût des locaux). Pour y être admissibles, les établissements doivent satisfaire à deux des trois principaux critères d'évaluation

² « Plan d'action économique du Canada : Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts – Budget 2009 et Budget 2010 » : <http://www.budget.gc.ca/2009/home-accueil-fra.html>; <http://www.budget.gc.ca/2010/home-accueil-fra.html> (consultés en mars 2013)

³ FCSFA – <http://www.pch.gc.ca/fra/1267717898385#a6> (consulté en octobre 2012)

(l'excellence artistique, l'importance et l'incidence nationales ainsi que la capacité institutionnelle). Le montant annuel maximal payable à un établissement aux termes de ce volet est de 600 000 \$, et les bénéficiaires ne peuvent pas recevoir ce financement pendant plus de quatre ans. Ce financement est revu chaque année pour évaluer le potentiel à long terme de ces établissements.

Entre 2007-2008 et 2011-2012, le FCFSA a financé 43 organismes de formation de haut calibre dans le secteur des arts (38 organismes par an en moyenne) et versé des montants de financement annuel allant de 30 000 dollars à 6 millions de dollars. Les ententes de financement pluriannuelles sont de plus en plus utilisées pour les établissements qui répondent aux critères établis. Les établissements financés forment des professionnels dans un éventail de domaines de spécialisation, y compris le ballet, le théâtre, la musique, la danse contemporaine, les arts autochtones, les arts du cirque, la musique orchestrale, l'opéra et la comédie. L'objectif du FCFSA a évolué de façon à inclure les établissements ayant une orientation axée sur les arts autochtones ou sur les arts de diverses cultures⁴, en plus des établissements qui offrent de la formation dans les formes d'art d'inspiration européenne. La durée des programmes de formation offerts par les établissements financés varie de moins d'un mois à dix ans ou plus.

La surveillance est effectuée par l'entremise de rapports annuels et de visites périodiques sur place par les agents du programme. Les établissements financés sont surveillés au moyen d'une approche axée sur les risques, c'est-à-dire que les établissements, dont le niveau de complexité ou de risque est plus élevé, sont surveillés à une plus grande fréquence. L'annexe C présente la liste des établissements qui ont été financés en 2011-2012 et dresse un profil sommaire de leurs caractéristiques.

1.2 Contexte, objectifs et enjeux de l'évaluation

Une évaluation du FCFSA a été menée afin d'appuyer la prise de décisions du Ministère, plus particulièrement en matière de renouvellement des modalités du programme. L'évaluation du FCFSA couvre la période de cinq ans allant de 2007-2008 à 2011-2012. La Direction des services d'évaluation (DSE) de PCH a mené l'évaluation, avec l'appui du Groupe de recherche sur les politiques et d'un consultant externe. Un groupe de travail sur l'évaluation a fourni de l'aide dans la réalisation de l'évaluation. Les cinq questions fondamentales indiquées dans la Directive sur la fonction d'évaluation (2009) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) sont prises en compte dans l'évaluation (annexe D).

L'évaluation a aussi examiné l'incidence du soutien financier additionnel accordé au FCFSA en 2009 par le biais du PAEC et se penche sur les résultats préliminaires de la mise en œuvre du nouveau volet de financement : le Financement annuel ciblé pour le

⁴ Le terme « diverses cultures » fait référence à des traditions artistiques non européennes, à l'exception des formes d'art autochtones.

soutien au développement des établissements voués aux arts. La matrice d'évaluation est présentée à l'annexe E.

Le reste du rapport décrit la méthodologie de l'évaluation, présente les constatations pour chacune des questions principales de l'évaluation, à savoir la pertinence et le rendement (efficacité, efficacité et économie), et formule les conclusions et les recommandations pour le programme. Les renseignements à l'appui sont fournis dans les annexes qui se trouvent à la fin du présent rapport.

2. Méthodologie de l'évaluation

Ce chapitre décrit la conception et les quatre champs d'enquête auxquels on a eu recours pour la collecte et l'analyse des données aux fins d'examen du FCFSA, en plus d'exposer brièvement les limites de l'évaluation.

2.1 Champs d'enquête

L'étude s'appuyait sur une approche multiméthode qui mélangeait des données et des stratégies qualitatives et quantitatives, dans le but d'accroître la validité des constatations de l'évaluation. L'approche globale de l'évaluation du FCFSA prend en considération les résultats d'un exercice de calibrage réalisé par la DSE, exercice qui, dans sa conception, ajuste le niveau d'effort au niveau de risque évalué associé à chacune des cinq questions mentionnées dans la Politique sur l'évaluation du Conseil du Trésor. Dans le calibrage de l'évaluation, on a tenu compte des contraintes actuelles concernant la mise en œuvre d'une recherche originale sur l'opinion publique. En raison de l'exercice de calibrage, la priorité a été accordée aux éléments de preuve et renseignements préexistants qui ont été complétés par des entrevues avec des informateurs clés, soit des intervenants et des bénéficiaires du programme, pour répondre aux questions de l'évaluation. On a eu recours aux quatre méthodes de recherches suivantes pour traiter les questions principales de l'évaluation :

Revue de la littérature – La revue de la littérature comprenait un examen de la documentation et de l'information disponibles sur les programmes de financement destinés à la formation dans le secteur des arts au Canada et à l'échelle internationale. De plus, on a consulté des documents pertinents de recherche universitaire afin d'aider à l'exploration de nouvelles idées et tendances en matière de formation artistique.

Examen des documents et des données administratives – Afin de bien comprendre le FCFSA, on a procédé à une analyse en profondeur des documents. Un large éventail de documents a été examiné, y compris les principaux documents gouvernementaux (p. ex. discours du Trône et extraits du budget fédéral), documents ministériels (rapports ministériels sur le rendement, rapports sur les plans et les priorités) et documents relatifs au programme comme les modalités et les formulaires de demande. D'autre part, l'examen comprenait l'analyse des données du sondage annuel auprès des clients (ces

données sont tenues par le programme). Le sondage est un modèle de présentation de rapports sur les résultats que tous les établissements financés remplissent et soumettent au programme chaque année. Enfin, une « analyse d'influence » a été effectuée afin de mesurer et de mettre en contraste l'influence d'établissements comparables de formation en danse qui ont présenté une demande au FCFSA, notamment deux établissements financés et un établissement non financé.

Étude des dossiers – Un examen structuré de 20 dossiers du programme du FCFSA, représentant la moitié des 40 établissements financés, a été réalisé. Sur les 20 dossiers qui ont été examinés, 15 contenaient de l'information financière rapidement et facilement utilisable qui a été saisie et utilisée aux fins d'une analyse plus détaillée des finances des établissements financés. Les responsables de l'étude des dossiers ont saisi de l'information détaillée sur les finances et l'incidence pour chaque dossier sélectionné. Parmi les documents examinés, mentionnons les demandes de financement, les recommandations de financement, les rapports des évaluateurs experts externes, les rapports du PAEC et les données sur les revenus.

Entrevues avec des informateurs clés – Au total, 34 entrevues en profondeur ont été réalisées par la DSE en vue d'obtenir le point de vue des gestionnaires et membres du personnel de PCH et du FCFSA, des représentants d'établissements financés, d'établissements non financés et des conseils des arts provinciaux, ainsi que des dirigeants ou experts dans le secteur des arts. Dans le présent rapport, les affirmations reposant sur les opinions des informateurs clés sont énoncées lorsque ces opinions sont partagées par une majorité d'entre eux, à moins d'indication contraire. S'il est jugé nécessaire de préciser la mesure dans laquelle les informateurs clés partagent ce point de vue, les termes suivants sont employés :

Peu (quelques)	On utilise « peu » (quelques) lorsque moins de 20 % des personnes interrogées ont donné des réponses similaires.
Certains	On utilise « certains » lorsque plus de 20 %, mais moins de 50 % des personnes interrogées ont donné des réponses similaires.
Beaucoup (bon nombre, grand nombre, nombreux)	On utilise « beaucoup » (bon nombre, grand nombre, nombreux) lorsque plus de 50 %, mais moins de 75 % des personnes interrogées ont donné des réponses similaires.
La plupart	On utilise « la plupart » lorsque plus de 75 % des personnes interrogées ont donné des réponses similaires.

Sauf indication contraire, les observations, constatations et conclusions du rapport sont toujours fondées sur plus d'une source de données.

2.2 Contraintes et limites de l'évaluation

Parmi les limites de l'évaluation, on compte l'absence de rétroaction directe récente des étudiants et diplômés des programmes de formation dans le secteur des arts financés par le FCFSA, et les faiblesses de certaines données de programme, y compris certains cas de

données incomplètes ou inconsistantes fournies par des établissements financés dans leurs rapports sur les résultats. Le programme a déjà commencé à prendre des mesures pour remédier aux défis relativement aux données.

Ces limites ont été atténuées par l'utilisation d'une approche multiméthode visant à générer des preuves par rapport aux questions d'évaluation à partir de plus d'un champ d'enquête et de différents points de vue (internes et externes).

3. Constatations

Ce chapitre résume les principales constatations de l'évaluation en ce qui concerne la pertinence et le rendement (efficacité, efficacité et économie) du FCFS. Toutes les constatations sont appuyées par une preuve triangulée recueillie au moyen des quatre champs d'enquête, décrits à la section 2.1.

3.1 Pertinence

Cette section du rapport examine la légitimité du rôle du gouvernement fédéral en ce qui concerne le financement des établissements de formation de haut calibre dans le secteur des arts et l'harmonisation du FCFS avec les priorités et les objectifs du gouvernement fédéral et de PCH. Elle cerne les besoins et les lacunes actuels et émergents en formation artistique de haut calibre et évalue la possibilité de chevauchements ou de doubles emplois avec d'autres intervenants dans le domaine du financement de la formation artistique.

3.1.1 Légitimité du rôle du gouvernement fédéral dans la formation artistique

Rôle historique en matière de financement

Les sources documentaires démontrent que le gouvernement fédéral joue un rôle dans la formation artistique depuis de nombreuses décennies. La nécessité d'un soutien fédéral pour la formation et le perfectionnement professionnel dans le secteur des arts a été reconnue au Canada dès 1949, lorsqu'une commission nationale chargée d'enquêter sur le développement des arts et de la culture (la Commission Massey) a recommandé la création d'un certain nombre d'institutions culturelles, notamment le Conseil des arts du Canada⁵. Financé par le gouvernement fédéral, le Conseil des arts du Canada, depuis sa création en 1957, verse des subventions aux artistes afin d'assurer leur formation et leur perfectionnement professionnel.

⁵ Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1949-1951.

En 1991, le rapport du Groupe d'étude sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada faisait également état de besoins urgents de formation professionnelle dans le secteur des arts, et soulignait la nécessité d'adopter une politique cohérente d'appui aux arts et d'augmenter le soutien financier accordé au secteur culturel. Plus particulièrement, le rapport soulignait la nécessité de soutenir les établissements professionnels autonomes de formation artistique de haut calibre⁶.

En 1995, le Conseil des arts du Canada a cessé de financer les organismes de formation préprofessionnelle et il a transféré les ressources à PCH afin de maintenir le soutien accordé aux établissements de formation artistique. En 1997, le FCFSa (alors le PNFSa) a été créé à titre de programme temporaire pour soutenir à long terme les initiatives de formation dans les industries des arts et de la culture. Le programme a été rendu permanent en 1999.

Raison d'être du programme

Le soutien du gouvernement fédéral à la formation artistique est fondé sur des raisons d'être de nature économique et socioculturelle. Le discours du Trône de 2008 et l'annonce du PAEC soulignent l'importance de la contribution du secteur des arts et de la culture à l'économie du Canada et à sa compétitivité mondiale⁷, en mentionnant le grand nombre d'emplois et le produit intérieur brut (PIB) attribuables à ce secteur⁸. On indique que celui-ci a des retombées positives sur le tourisme au Canada et qu'il contribue à attirer des investisseurs et des travailleurs du savoir talentueux dans tous les secteurs. Les activités artistiques et culturelles sont également reconnues comme étant des expressions de la société multiculturelle, des valeurs et de l'identité du Canada. La revue de la littérature a révélé un grand nombre d'exemples d'autres pays qui ont des programmes nationaux similaires de formation artistique (p. ex. Royaume-Uni et Australie).

Les données des entrevues avec toutes les catégories de répondants appuient également la légitimité du rôle du gouvernement fédéral dans le financement des établissements de formation artistique du plus haut calibre. Notamment, beaucoup de personnes interrogées ont souligné le rôle du FCFSa pour ce qui est de soutenir les écoles de formation de haut calibre de portée nationale dans un cadre pancanadien et de fournir des ressources financières stables et importantes qui contribuent à la viabilité des programmes de formation dans le secteur des arts. Certains informateurs clés ont également souligné l'importance du leadership au niveau fédéral dans le financement de la formation dans le secteur des arts afin de promouvoir et de maintenir l'identité nationale par l'entremise de l'expression artistique, et de favoriser le soutien de la part d'autres secteurs.

⁶ *L'art n'est jamais un acquis – La formation professionnelle en art au Canada*, Groupe d'étude sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada, 1^{er} décembre 1991. Étude commandée par les ministères fédéraux des Communications et de l'Emploi et de l'Immigration.

⁷ Discours du Trône de 2008; Plan d'action économique du Canada, 2009.

⁸ Conference Board du Canada, *Valoriser notre culture : mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*, 2008.

3.1.2 Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral et les objectifs et priorités du Ministère

Harmonisation avec les priorités du gouvernement fédéral

Dans le cadre pangouvernemental, l'un des quatre principaux secteurs de dépenses est celui des affaires sociales, qui comprend le résultat « une culture et un patrimoine canadiens dynamiques »⁹. L'objectif du programme du FCFSA, « contribuer au perfectionnement de créateurs canadiens et de futurs chefs de file sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada, en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre », s'inscrit dans ce résultat.

La preuve documentaire indique que le FCFSA s'harmonise bien avec les priorités actuelles et récentes du gouvernement fédéral. Dans le discours du Trône de novembre 2008, on présentait le gouvernement du Canada comme un ardent partisan de la culture canadienne. On y affirmait ce qui suit : « La créativité et l'innovation dans le secteur des arts contribuent à la fois à la vitalité culturelle du Canada et à son avenir économique. » Quant à lui, le Budget de 2009 contenait l'affirmation suivante : « La culture est le reflet de notre identité nationale, de l'image que nous avons de nous-mêmes au pays et de celle que le reste du monde se fait de nous. » Dans le Budget de 2009, on reconnaissait également que le secteur culturel canadien est « visiblement sensible aux chocs économiques ». Comme réponse, on annonçait dans le PAEC 2009 l'engagement suivant, qui comprenait un investissement accru dans le programme : « Tous les jours, les Canadiens ont l'occasion d'apprécier l'essence même de leur pays riche et diversifié grâce aux œuvres d'artistes très talentueux. C'est pourquoi le gouvernement tient à assurer toute la stabilité possible au secteur [de la culture] à un moment où celui-ci est confronté à de graves difficultés. »

Dans le Budget de 2012, il est énoncé ce qui suit : « Le gouvernement est convaincu qu'il est essentiel d'appuyer les arts pour soutenir notre économie et la qualité de vie des Canadiens, et il continuera d'accorder une aide importante à la culture canadienne. » En 2012, le gouvernement a souligné que le PAEC avait récemment contribué au financement de l'infrastructure culturelle au cours de la récession (ce qui comprenait une augmentation du financement au FCFSA) et fait d'autres annonces de financement à l'appui des arts.

⁹ Secrétariat du Conseil du Trésor, Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx> (consulté en octobre 2012)

Harmonisation avec les objectifs et les priorités du Ministère

Dans l'Architecture des activités de programmes (AAP) de PCH, le FCFSA s'inscrit dans le résultat stratégique n° 1 : « Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger »¹⁰. Le FCFSA s'harmonise bien avec ce résultat stratégique en finançant des établissements qui forment des artistes professionnels, dans des disciplines comme la danse, le théâtre et la musique, qui créeront et se produiront pour des publics canadiens et internationaux.

Le FCFSA s'inscrit dans l'activité de programme n° 1 du Ministère : les arts. L'objectif de cette activité est le suivant : « améliorer l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques et contribuer à la viabilité du secteur des arts »; en somme, encourager l'accès, la viabilité et l'excellence des arts¹¹. Le FCFSA contribue à l'excellence en appuyant la formation des jeunes artistes les plus prometteurs au Canada.

Parmi les plans et les priorités de PCH pour l'activité de programme des arts en 2012-2013, figure l'objectif énoncé suivant : « faire des investissements stratégiques dans les organismes artistiques qui encourageront des partenariats avec des entreprises et d'autres organismes locaux, créant ainsi diverses sources de revenus, ainsi que des modèles d'entreprise plus souples afin d'accroître leur contribution à des collectivités dynamiques et viables »¹². Tout indique que le FCFSA est conforme à cette priorité grâce à son processus de sélection : les demandeurs retenus doivent démontrer un niveau suffisant de stabilité financière et obtenir au moins 30 % de leurs revenus d'autres sources que le programme¹³.

3.1.3 Besoin continu du FCFSA

Importance du soutien opérationnel

Tous les champs d'enquête confirment qu'il est nécessaire que le FCFSA continue de fournir un financement de soutien opérationnel « essentiel » aux établissements qui offrent une formation artistique de haut calibre. L'examen des documents et quelques entrevues ont permis de constater que le soutien du FCFSA est particulièrement important dans le contexte actuel de croissance économique faible, ce qui a donné lieu à un accroissement de la vulnérabilité financière et des difficultés éprouvées par les établissements de formation artistique à obtenir du soutien des entreprises et des particuliers. Les entrevues ont également permis de constater que les établissements de formation artistique ont une capacité restreinte à générer des revenus (les artistes sont en formation et non en production) et que, par conséquent, le financement du programme est un élément essentiel de leur viabilité financière.

¹⁰ PCH, Architecture des activités de programmes.

¹¹ PCH, Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013.

¹² PCH, Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013, p.18.

¹³ PCH, Lignes directrices du FCFSA, 2013-2014.

Demande à l'égard du programme

Selon les documents financiers du programme, les fonds sont entièrement souscrits chaque année. Le programme reçoit plus de demandes qu'il n'en finance, même si la collectivité des établissements de formation artistique de haut calibre est petite et que beaucoup d'établissements sont financés depuis au moins une décennie. L'augmentation du financement accordé au programme en raison du PAEC a été absorbée en grande partie par le portefeuille actuel du programme pour les établissements financés.

En ce qui concerne les établissements financés, les documents du programme indiquent que le ratio global des demandes d'étudiants pour les places disponibles dans les établissements financés par le FCFSA est demeuré assez constant, soit entre 2,3 et 2,7 demandes par place disponible, d'une année à l'autre entre 2007-2008 et 2010-2011. La moyenne de 2,5 pendant la période de l'étude est légèrement supérieure à celle de 2,1 établie dans l'évaluation de 2007 du PNFSA. Il y a une variabilité importante du ratio des demandes pour des places selon les établissements financés et la forme artistique, ce qui dépend de l'intérêt à l'égard du programme et du mandat de l'établissement en ce qui a trait à la sélection des candidats.

Besoins et lacunes actuels et émergents en formation

Une lacune dans la formation des artistes de haut calibre, qui a été relevée par les employeurs et quelques informateurs clés, et qui a été mise en évidence dans la documentation internationale, est un manque de formation sur les aspects commerciaux d'une carrière artistique (p. ex. commercialisation, réseautage et planification financière). Dans le cadre d'une étude réalisée en 2009¹⁴, les employeurs des diplômés des arts de la scène faisaient observer que les compétences en affaires sont importantes, car la plupart des artistes sont des travailleurs autonomes et, qu'en fait, seulement un diplômé sur dix dans le secteur des arts est embauché à titre permanent au sein de leur organisme. Les employeurs ont laissé entendre que cette formation pourrait être offerte au moyen de séminaires, d'ateliers et de cours intégrés à la formation de base des artistes¹⁵.

À la lumière de ces résultats, les responsables du programme du FCFSA ont commandé une recherche sur les moyens, comme la formation axée sur l'apprentissage, qui pourraient aider à surmonter les difficultés à maintenir et à développer les compétences des nouveaux diplômés qui commencent dans le domaine¹⁶. Cette recherche a conclu qu'un grand nombre des organismes clients du FCFSA offrent déjà une certaine forme de formation en apprentissage.

¹⁴ Phoenix Strategic Perspectives Inc. *Étude sur le Programme national de formation dans le secteur des arts : Sondage auprès des employeurs de diplômés en arts de la scène*, mars 2009.

¹⁵ Phoenix SPI, *Sondage auprès des employeurs de diplômés en arts de la scène*, 2009.

¹⁶ Brenda Robinson, *Bridging the Gaps: Exploring Apprenticeship-based Training in the Arts*, documentation interne de PCH, avril 2008.

Parmi les autres lacunes dans la formation artistique mentionnées par des informateurs des établissements financés et non financés figurent le besoin de formation des artistes « ne se produisant pas sur scène », notamment de la formation de haut calibre pour les metteurs en scène, les concepteurs ou les régisseurs dans diverses disciplines. D'autres besoins ont été signalés, notamment :

- ❖ une orientation axée davantage sur la formation non traditionnelle ou multidisciplinaire, y compris l'utilisation de la technologie;
- ❖ une formation en gestion pour les enseignants et les membres du personnel qui participent à l'administration des organismes artistiques;
- ❖ une formation pour aider les artistes à devenir de futurs formateurs; et
- ❖ une diversité culturelle accrue dans la formation artistique afin de refléter l'évolution démographique de la population.

Un grand nombre de personnes interrogées conviennent que le gouvernement du Canada, par l'entremise du FCFSa, est bien placé pour répondre aux besoins actuels et émergents en formation dans les diverses disciplines artistiques, en raison de l'orientation plus globale du programme à l'échelle nationale, plutôt qu'à l'échelle provinciale ou régionale. Grâce à la flexibilité du financement opérationnel du FCFSa, les établissements financés peuvent cerner les besoins émergents et les tendances propres à leur domaine, et en tenir compte.

3.1.4 Chevauchements et doubles emplois

L'environnement du financement des activités liées aux arts et à la culture, y compris la formation et le perfectionnement professionnel, est complexe. L'évaluation n'a découvert aucun chevauchement ou double emploi en matière de financement, mais a observé une convergence dans la formation offerte par les établissements financés par le FCFSa et quelques programmes universitaires dans certains domaines (p. ex. la musique).

i) Financement

La preuve documentaire, y compris la revue de la littérature, ainsi que les commentaires recueillis dans le cadre des entrevues avec des informateurs clés ont mis en évidence un certain nombre d'autres intervenants qui jouent un rôle dans le financement de la formation artistique. Le Conseil des arts du Canada, les provinces et les territoires ainsi que les municipalités, de même que des fondations et des organismes privés de bienfaisance fournissent du financement pour le développement d'artistes individuels et des événements artistiques, à divers degrés. Les provinces et les territoires financent également des programmes d'études de premier cycle et de cycles supérieurs des beaux-arts et des arts appliqués offerts par les universités et les collèges. Le secteur privé et des organismes sans but lucratif (comme ceux qui sont financés par le FCFSa) offrent tous de la formation artistique professionnelle. L'annexe F expose de façon plus détaillée le rôle des autres intervenants dans le financement de la formation artistique.

En ce qui concerne le financement des établissements bénéficiaires, le FCFSA dispose d'une enveloppe de financement beaucoup plus importante que celle des autres partenaires de financement (p. ex. les fondations), et le niveau de soutien provincial et territorial varie grandement. Les chevauchements et les doubles emplois possibles entre le FCFSA et d'autres sources de financement sont atténués par les critères d'admissibilité du programme. Plus précisément, les critères d'admissibilité excluent les établissements d'enseignement postsecondaire délivrant des grades ou des diplômes, car ces établissements sont déjà financés par des fonds publics. Les lignes directrices sur la présentation d'une demande de financement exigent également que les demandeurs déclarent toute autre forme prévue ou actuelle de soutien pour leur programme de formation artistique, y compris le financement fédéral¹⁷. Les établissements financés par le FCFSA peuvent obtenir du programme un montant maximal correspondant à 70 % de leurs revenus, et PCH encourage les organismes à diversifier leurs revenus en sollicitant des fonds ou en tirant des revenus à partir de sources multiples. Les informateurs clés étaient d'avis que le financement du FCFSA augmente la probabilité que les établissements financés reçoivent des fonds d'autres sources. Dans l'ensemble, la plupart des informateurs clés étaient d'avis que les rôles de chacun des intervenants dans le financement de la formation artistique de haut calibre sont importants et complémentaires à ceux du FCFSA dans le financement et la prestation de la formation artistique.

ii) Autres options de formation

Les chevauchements et les doubles emplois ont été évalués sur le plan des objectifs du programme par rapport à ceux des autres intervenants, ainsi que sur le plan des fonds disponibles aux organismes bénéficiaires. La preuve documentaire, la revue de la littérature et les points de vue des informateurs clés semblent indiquer qu'on peut distinguer de plusieurs façons les *objectifs* du programme de ceux des autres intervenants. Le créneau du FCFSA peut être caractérisé par son orientation axée sur ce qui suit : 1) un financement accordé aux établissements plutôt que des subventions versées à des artistes individuels pour participer à des séances de formation ou de perfectionnement professionnel; 2) une formation artistique de haut calibre, menant à une carrière professionnelle dans les arts de la scène; 3) les artistes prometteurs nouveaux ou émergents et, dans une moindre mesure, les artistes à mi-carrière.

Il convient de souligner que le créneau du FCFSA dans l'éventail des programmes de financement de la formation artistique est défini dans une certaine mesure en fonction de la discipline artistique et des cours offerts dans les systèmes universitaire et collégial en beaux-arts ou en arts appliqués. Par exemple, les universités et les collèges n'offrent pas le genre de formation intensive et axée sur les arts de la scène en ballet et dans les arts du cirque qui est offerte par les établissements financés par le FCFSA. Ce type de formation débute parfois à un jeune âge. D'autre part, les gestionnaires du programme font observer que peu de programmes de formation en arts visuels sont financés par le FCFSA en raison d'une couverture exhaustive de cette discipline dans les universités et les collèges canadiens. Une formation de haut calibre dans d'autres disciplines est offerte aussi bien

¹⁷ Formulaire de demande du FCFSA, 2013-2014.

dans les établissements financés par le FCFSA que dans les établissements d'enseignement postsecondaire. La recherche auprès d'employeurs d'artistes de la scène a révélé, par exemple, que dans certaines disciplines artistiques (p. ex. la musique), les programmes offerts par quelques universités ont une aussi bonne réputation que ceux offerts par les établissements du FCFSA¹⁸. Les employeurs des artistes professionnels en musique, par exemple, ont cité le plus souvent les programmes offerts par les universités, notamment l'Université McGill ou l'Université de Toronto, comme étant des chefs de file dans leur domaine. Toutefois, le FCFSA finance des possibilités de formation telles que celles offertes par les conservatoires, qui mettent l'accent sur la préparation à la carrière et sur le perfectionnement professionnel. Par conséquent, la formation offerte pendant l'été, qui est axée sur la pratique et la carrière, offerte par l'Orchestre national des jeunes du Canada (financé par le FCFSA), par exemple, vise à compléter la formation universitaire que les participants recevraient toute l'année dans des établissements postsecondaires tels que l'Université McGill ou l'Université de Toronto.

3.2 Rendement – Efficacité

Cette section du rapport porte sur le rendement du FCFSA en ce qui concerne l'atteinte des résultats escomptés, ainsi que les incidences de fonds additionnels du PAEC, les incidences du volet Financement annuel ciblé pour le soutien au développement des établissements voués aux arts et la mesure dans laquelle le FCFSA répond aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada. Les incidences imprévues du programme sont également abordées.

3.2.1 Résultat immédiat 1 : Les établissements de formation de haut calibre dans le secteur des arts sont stables sur les plans financier et administratif.

Situations financière et administrative des établissements

Selon l'examen des documents, les critères d'admissibilité au financement du FCFSA comprennent un certain nombre d'éléments pour veiller à ce que les établissements financés soient bien établis et en bonne santé financière. Par exemple, l'évaluation des demandes de financement dans le cadre du FCFSA comprend la cotation de facteurs comme la stabilité financière et la diversification des revenus. Les critères d'admissibilité au financement du FCFSA comprennent aussi une exigence stipulant que les établissements doivent « être doté[s] d'une structure administrative efficace pour encadrer la réalisation de [leurs] objectifs organisationnels ». Dans leur demande de financement, les demandeurs sont également tenus de décrire leurs structures et systèmes organisationnels ainsi que les systèmes et structures de gouvernance en place pour appuyer leurs activités.

¹⁸ Phoenix SPI, *Sondage auprès des employeurs de diplômés en arts de la scène*, 2009.

Alors que la plupart des établissements qui sont financés sont évalués comme présentant un risque faible, la situation financière d'un petit nombre d'établissements qui ont été examinés dans le cadre de l'étude des dossiers a été jugée d'une grande complexité/à risque élevé. Ce risque était souvent attribuable à d'importantes dettes ou à des déficits annuels en raison d'un grand projet d'immobilisations ou à des dépenses opérationnelles accrues pour des locaux nouveaux ou modernisés. Une cote de grande complexité et de risque élevé est attribuée à ces établissements, et une surveillance accrue ainsi que des visites sur place supplémentaires sont effectuées.

Dans les entrevues avec des informateurs clés, seuls certains établissements financés ont indiqué qu'ils aimeraient avoir une augmentation ou en ont demandé une afin d'atteindre les objectifs de leur plan stratégique ou de répondre à la demande et aux besoins de la collectivité.

Par contre, tous les établissements non financés ont indiqué que les ressources financières à leur disposition sont inadéquates. Les répondants de ces établissements ont indiqué que ceux-ci ont tout juste de quoi subsister, qu'ils sont vulnérables aux grandes tendances économiques, comme la récession, ou qu'ils sont incapables de planifier à long terme ou d'apporter des améliorations à leur programmation. Bon nombre des établissements non financés ont obtenu du financement d'autres sources que le FCFSA, comme les dons privés, leur compagnie d'arts de la scène et les frais de scolarité, tandis que d'autres étaient incapables de trouver du financement d'une autre source.

Certains informateurs clés d'autres groupes de répondants, tels que des représentants provinciaux et des dirigeants ou experts artistiques, percevaient la situation financière des établissements de formation artistique comme étant difficile en général (établissements financés et non financés).

En ce qui a trait aux ressources administratives, la plupart des représentants d'établissements financés et non financés ont indiqué que leurs ressources administratives sont suffisantes, bien que certains aient déclaré qu'elles sont très maigres, qu'elles sont utilisées à pleine capacité ou qu'elles comptent sur le soutien administratif fourni par l'organisation principale avec laquelle ils sont associés (p. ex. la compagnie d'arts de la scène). La plupart des établissements financés ont fait état d'une certaine utilisation des fonds du FCFSA pour embaucher du personnel d'administration ou de gestion ou pour augmenter les salaires afin d'être concurrentiels avec le secteur privé et d'assurer la continuité, et pour permettre une plus grande stabilité de l'organisation et la planification à long terme.

Diversification des revenus

D'après l'examen des renseignements financiers pour le sous-ensemble de 15 dossiers, le financement du FCFSA représente, en moyenne, environ 40 % des revenus des établissements financés (l'évaluation de 2007 du PNFSA a déterminé le même pourcentage). Il convient de souligner que le montant et la proportion du financement du FCFSA, ainsi que de la plupart des autres sources de revenus varient grandement dans

l'ensemble des établissements. Par exemple, le financement du FCFSA représente entre 13 % et 67 % des revenus des établissements financés.

Bien que l'ensemble des 15 établissements financés qui ont été examinés dans le cadre de l'étude de dossiers financiers avaient des sources de revenus diversifiées (une indication de la stabilité financière), 10 établissements avaient cinq sources additionnelles de revenus ou plus. Les sources additionnelles de revenus les plus fréquentes (mentionnées comme sources de revenus par 12 des 15 établissements) étaient les suivantes : les gouvernements provinciaux ou territoriaux, la collecte de fonds et d'autres sources de revenus. Onze établissements ont indiqué qu'ils avaient tiré des revenus des frais de scolarité et d'études et de revenus autogénérés (p. ex. location, revenus de production, guichet, concessions et vente de marchandises).

Sur une base proportionnelle, après le FCFSA, les principales sources de revenus pour les établissements de formation financés par le FCFSA étaient, en moyenne, les suivantes : les frais de scolarité et d'études (15 %) et le gouvernement provincial (13 %). Les sources de revenus contribuant proportionnellement le moins à l'ensemble des revenus des établissements sont les administrations municipales et d'autres sources fédérales.

Dans l'ensemble, les informateurs clés provenant de tous les groupes de répondants étaient d'avis que le FCFSA avait eu une incidence importante et positive sur la viabilité financière et la stabilité administrative des établissements financés. Des représentants d'établissements financés ont indiqué de diverses façons que le financement opérationnel du FCFSA avait permis à ces établissements de réaliser ce qui suit :

- ❖ améliorer leur programme de formation en étant en mesure d'offrir de nouveaux programmes, de mettre l'accent sur l'excellence, de favoriser la croissance et de développer les ressources humaines et la capacité au sein de leur établissement;
- ❖ avoir la stabilité et la capacité de planifier à long terme pour la croissance et le développement de l'établissement à la suite d'un financement pluriannuel; et
- ❖ accroître l'accessibilité en permettant aux établissements de ne pas augmenter les frais de scolarité.

Les sources de revenus des établissements non financés ont été examinées dans le cadre des entrevues avec des informateurs clés et l'analyse d'influence. À l'instar des établissements financés, les établissements non financés comptent sur une combinaison de sources de revenus, y compris les frais de scolarité, les subventions d'autres ordres de gouvernement, la collecte de fonds et les dons privés, les revenus autogénérés et l'aide financière de leur compagnie affiliée de production ou d'arts de la scène. Les frais de scolarité représentent la majorité des revenus pour bon nombre des établissements non financés examinés.

Financement à effet de levier

Les informateurs clés de toutes les catégories de répondants étaient d'avis que le financement du FCFSA augmente la probabilité que les établissements financés reçoivent des fonds d'autres sources (p. ex. autres ordres de gouvernement, secteur privé). Certains

établissements financés ont indiqué qu'ils mettent activement en valeur le fait qu'ils ont reçu du financement du FCFSA lorsqu'ils s'adressent à des donateurs éventuels. Les répondants ont expliqué que le financement du FCFSA est « un sceau d'approbation qui renforce la crédibilité » et « une caution de stabilité et de confiance ». L'évaluation a révélé que les rapports des évaluateurs experts sont utiles pour plaider en faveur de l'excellence des établissements financés. Les établissements non financés ont confirmé ces points de vue, en laissant entendre que la situation financière de leur établissement se serait améliorée de beaucoup s'ils avaient reçu le financement du FCFSA et la crédibilité que la désignation d'école nationale confère aux autres bailleurs de fonds.

Disponibilité de l'aide financière aux étudiants

Tous les représentants des établissements de formation artistique financés par le FCFSA ont indiqué dans les entrevues que leur école offre une certaine forme d'aide financière aux étudiants par l'intermédiaire d'un mélange de bourses d'études, de bourses, de salaires et d'indemnités de déplacement et de logement. Cette façon de procéder concorde avec les dossiers étudiés, qui indiquaient que la plupart des établissements (90 %) ont confirmé qu'ils offrent une aide financière aux étudiants. Bon nombre des personnes interrogées provenant d'établissements financés ont également indiqué que la disponibilité et le niveau de leur aide financière aux étudiants avaient augmenté grâce au FCFSA.

La situation des établissements non financés est semblable à celle des établissements financés par le FCFSA : même s'ils comptent fortement sur les frais de scolarité, tous les établissements sauf un offrent une certaine forme d'aide financière aux étudiants. Certains établissements ont indiqué que l'aide a été augmentée et qu'elle est devenue plus généreuse au cours des cinq dernières années.

3.2.2 Résultat immédiat 2 : Une formation de grande qualité et d'envergure nationale dans le secteur des arts est assurée par des établissements canadiens.

Qualifications des enseignants et des instructeurs

Selon l'étude des dossiers, les établissements financés par le FCFSA emploient des professionnels artistiques qui possèdent les qualifications et les compétences nécessaires pour fournir un enseignement artistique de haut calibre. Dans les évaluations d'experts qui ont été examinées, les évaluateurs faisaient observer que les établissements du FCFSA attirent des instructeurs de renommée mondiale et des enseignants invités qui excellent non seulement dans leurs disciplines artistiques, mais aussi en tant qu'enseignants, en faisant preuve d'engagement envers leurs étudiants et d'une pédagogie solide. Les établissements financés par le FCFSA documentent une longue liste d'occasions où leurs enseignants se sont produits, ont fait des présentations et enseigné, ce qui dénote une participation importante dans le secteur des arts. Dans les entrevues avec des informateurs clés, des représentants d'établissements financés ont

confirmé qu'ils recrutent des enseignants très expérimentés qui sont reconnus à l'échelle nationale et internationale et qui sont des artistes professionnels actifs. Quant à savoir s'ils attribuent au FCFSA la qualité ou les qualifications de leurs enseignants, cela est moins clair. Certains établissements financés ont souligné que leur corps enseignant a été stable au fil des ans, et qu'ils ont déployé des efforts soutenus pour attirer des enseignants de haut calibre en vue de développer et d'élargir leur programme d'excellence. Toutefois, selon les informations disponibles, le financement du FCFSA a permis aux établissements d'offrir des salaires concurrentiels afin d'attirer et de maintenir en poste des enseignants de haut calibre et d'accroître leur accès à des enseignants invités ou visiteurs distingués de grande qualité.

Plus particulièrement, l'analyse d'influence menée dans le cadre de l'examen des documents, ainsi que les opinions des informateurs clés provenant d'établissements non financés, permettent de penser que le corps enseignant de certains établissements non financés est également de grande qualité, souvent constitué d'artistes professionnels actifs ou anciens détenant des diplômes officiels d'études supérieures.

Prix et autres reconnaissances accordés aux instructeurs

L'examen des documents et l'étude des dossiers du programme révèlent que les enseignants de la majorité des établissements financés par le FCFSA ont reçu des prix ou d'autres reconnaissances pendant la période visée par l'étude. Entre 144 et 259 membres du corps enseignant des établissements financés par le FCFSA ont reçu chaque année entre 220 et 602 prix ou sélections. En plus des prix particuliers de l'industrie ou propres à une discipline, les enseignants ont également reçu des reconnaissances à l'extérieur de l'industrie, notamment des grades honorifiques, des prix du lieutenant-gouverneur et l'Ordre du Canada. Encore une fois, les opinions sont partagées quant à savoir si les prix et les reconnaissances reçus par les enseignants sont attribuables au FCFSA. Certains informateurs clés estiment que l'association d'un instructeur avec un établissement financé par le FCFSA contribue à favoriser sa reconnaissance, alors que d'autres font valoir que les enseignants recrutés par les établissements sont déjà bien établis dans leur carrière.

Bon nombre de répondants provenant d'établissements non financés, ainsi que les documents examinés dans le cadre de l'analyse d'influence indiquent que les enseignants de ces établissements ont reçu des reconnaissances à l'échelle nationale et internationale, de même que par l'industrie.

Il convient de souligner que les données de l'évaluation se limitent à évaluer et à comparer valablement le prestige de chacun des prix et des reconnaissances reçus par les enseignants des établissements financés et non financés ou dans l'ensemble des disciplines.

Reconnaissance de l'industrie à l'échelle nationale et internationale à l'égard des établissements financés par le FCFSA

Selon l'étude des dossiers et les points de vue des informateurs clés, les établissements de formation artistique financés par le FCFSA sont reconnus à l'échelle nationale et internationale, comme le démontrent les prix et les sélections des enseignants et des diplômés, la participation des écoles à des collaborations internationales, l'intérêt manifesté par les étudiants canadiens et étrangers et la réputation des écoles sur la scène internationale en tant que « centres d'excellence ».

La plupart des établissements financés attribuent leur reconnaissance nationale ou internationale, du moins en partie, au financement du FCFSA, puisqu'il leur a permis d'améliorer leurs programmes et d'attirer des étudiants et des enseignants de haut calibre. Selon certains informateurs clés, le financement même du FCFSA fournit une forme de reconnaissance pour les établissements financés, car il indique que l'école a satisfait à certains critères d'évaluation pour se distinguer en tant que centre national de formation de haut calibre.

D'autre part, certains répondants aux entrevues avaient l'impression que les établissements financés par le FCFSA jouissaient déjà d'une bonne reconnaissance à l'échelle nationale et internationale avant le financement du FCFSA, ou qu'ils auraient été reconnus en l'absence de ce financement. En effet, la plupart des représentants d'établissements non financés indiquent que leurs écoles ont reçu une reconnaissance de l'industrie à l'échelle nationale et internationale, soit par des invitations à faire des présentations, l'intérêt suscité par les recruteurs internationaux à l'égard de leurs diplômés ou par les collaborations avec des établissements d'autres pays.

Sélection et satisfaction des étudiants

La plupart des personnes interrogées provenant d'établissements financés ont indiqué que le financement du FCFSA a une incidence positive en ce qui concerne la sélection d'étudiants de haut calibre en permettant d'améliorer la capacité des établissements à tenir des auditions nationales et à recourir à d'autres méthodes pour atteindre les candidats potentiels, et en appuyant l'excellence de la programmation des établissements ainsi que la reconnaissance dans leur discipline. De nombreuses personnes interrogées ont également indiqué que le FCFSA permet à leur établissement de maintenir les frais de scolarité à un bas niveau ou d'offrir des bourses et des bourses d'études de façon à ce que le bassin de candidats possibles ne se rétrécisse pas en raison d'obstacles financiers.

Selon les données recueillies dans le cadre de l'étude des dossiers et des entrevues, la plupart des établissements financés et non financés recueillent la rétroaction auprès de leurs étudiants et diplômés, y compris au moyen d'évaluations et de sondages officiels, ainsi que de méthodes informelles. Les visites sur place par les agents de programme du FCFSA et les évaluations d'experts comprises dans l'étude des dossiers documentent également les observations relatives à la satisfaction des étudiants.

Dans l'ensemble, la satisfaction des étudiants des écoles du FCFSA semble être élevée, bien que l'évaluation n'ait pas permis d'en recueillir la preuve directement auprès des étudiants. Selon les informations disponibles, les étudiants et les diplômés d'établissements du FCFSA apprécient la nature intensive et ciblée de la formation, la formation et le soutien individualisés, les services d'orientation de carrière professionnelle et les ressources qui sont mises à la disposition des participants, comme les enseignants et les mentors, les instructeurs visiteurs ou invités et les ressources documentaires. Les évaluateurs de 11 des 20 dossiers des établissements qui ont été examinés ont fait observer que les étudiants des établissements financés par le FCFSA ont accès à des possibilités qu'ils n'auraient peut-être pas ailleurs, notamment en ce qui concerne les échanges à l'étranger et les occasions de se produire sur scène ou de présenter leurs œuvres. Certaines des évaluations d'experts ont également souligné que les étudiants éprouvent un sentiment d'accomplissement personnel, d'estime de soi, d'identité et d'appartenance.

Dans les entrevues avec des informateurs clés, toutes les personnes interrogées provenant d'établissements financés ont indiqué que leur taux d'abandon des participants est minime et qu'il est attribuable à des facteurs externes, comme les difficultés financières ou les blessures. Les rapports sur l'étude des dossiers et les entrevues avec des informateurs clés donnent à penser que les programmes qui offrent de la formation dans les formes d'art autochtones ont des taux d'abandon plus élevés que ceux des autres programmes, ce qui pourrait être attribuable aux difficultés socio-économiques, personnelles et culturelles que vivent les étudiants inscrits à ces programmes.

3.2.3 Résultat intermédiaire 1 : Les diplômés sont reconnus pour leur excellence au Canada et à l'étranger.

Prix et distinctions des diplômés

Les données du sondage annuel auprès des clients du programme du FCFSA indiquent que les diplômés d'établissements financés par le FCFSA ont reçu un grand nombre de prix, de distinctions et de sélections. Ces données montrent qu'entre 2007-2008 et 2010-2011, 16 440 diplômés d'établissements financés par le FCFSA ont reçu 3 552 prix, soit environ un prix pour cinq diplômés. Encore une fois, il convient de souligner que même si ces données fournissent des renseignements sur les réalisations des diplômés, il y a des limites en ce sens qu'il est difficile d'évaluer le prestige associé à chaque prix ou de faire des comparaisons valables dans l'ensemble des disciplines ou des formes artistiques. De plus, il existe des différences d'une année à l'autre dans la consignation des prix, ce qui donne à penser qu'il y a des inconsistances dans les données. Voici des exemples de prix reçus par les diplômés : subventions ou bourses d'études du Conseil des arts du Canada et d'écoles de haut calibre, prix et médailles dans le cadre de festivals, Ordre du Canada et reconnaissance de l'industrie sous forme de prix ou de sélections (prix Juno, prix Gémeaux, prix Dora Mavor Moore, prix Grammy et Oscars).

La plupart des personnes interrogées provenant d'établissements financés confirment qu'il existe beaucoup d'exemples de reconnaissance de l'excellence des diplômés, à

l'échelle locale, nationale et internationale. Quelques personnes interrogées font observer que les distinctions reçues par les diplômés sont importantes pour la réputation de l'école, et que les diplômés deviennent des « ambassadeurs » des établissements où ils ont reçu de la formation.

Rôles joués par les diplômés

Les constatations découlant de l'étude des dossiers et des entrevues avec des informateurs clés donnent à penser que les diplômés et les étudiants des établissements financés par le FCFSa jouent un ou plusieurs rôles en tant que pairs, enseignants, mentors et chefs de file, dans une certaine mesure, que ce soit dans la collectivité de l'établissement ou ailleurs. De nombreux représentants des établissements financés ont mentionné que les diplômés reviennent souvent au programme pour être des formateurs : certains enseignent des classes ou des ateliers, et d'autres deviennent des administrateurs de l'établissement. Il existe d'autres exemples de diplômés qui ont choisi d'établir leur propre collectif ou compagnie. Quelques répondants ont fait remarquer que les diplômés récents du programme, qui sont encore en train de bâtir leur carrière, assumeront de plus en plus des rôles de mentorat ou de leadership à l'avenir, à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience et qu'ils consolident leur réputation.

Satisfaction de l'industrie à l'égard de la formation des diplômés

En 2009, PCH a commandé une étude de recherche sur l'opinion publique auprès des employeurs de diplômés des arts de la scène¹⁹. Le sondage a démontré que la majorité des organismes canadiens professionnels des arts de la scène avait embauché du personnel provenant d'au moins un établissement financé par le FCFSa au cours des cinq dernières années (87 % en danse, 81 % en théâtre et 71 % en musique). Le rapport mettait en évidence un degré élevé de satisfaction parmi les employeurs en ce qui concerne l'état de préparation à la carrière des artistes canadiens formés qu'ils avaient embauchés et une « évaluation positive généralisée de la formation reçue par les diplômés d'établissements financés par le FCFSa ». Plus particulièrement, les employeurs ont fait une évaluation positive des diplômés d'établissements de formation artistique financés par le FCFSa qu'ils avaient embauchés au cours des cinq dernières années, en ce qui concerne « l'expertise technique dans leur discipline (89 %) [...] ainsi que le rendement, les qualifications et l'expérience (87 %) ». Il n'y avait que des différences minimales (non importantes) entre les établissements financés et non financés par rapport à ces indicateurs. Toutefois, près de neuf employeurs sur dix (88 %) considéraient le professionnalisme et l'état de préparation à la carrière des diplômés des programmes financés par le FCFSa comme étant excellents ou bons comparativement à 76 % des employeurs qui en disent autant des diplômés d'autres programmes canadiens.

Il convient également de souligner les constatations ayant trait aux perceptions des employeurs sur les meilleurs ou les principaux établissements canadiens de formation dans différentes disciplines. Les établissements financés par le FCFSa ont été désignés

¹⁹ Phoenix Research, *Sondage auprès des employeurs de diplômés en arts de la scène*, 2009.

comme étant les principaux établissements de formation dans les disciplines suivantes : le théâtre (l'École nationale de théâtre du Canada a été l'établissement de formation en théâtre qui a été mentionné le plus souvent, et cela, par une marge importante); la danse (trois des établissements de formation artistique dans le domaine de la danse financés par le FCFSA ont été nommés, soit l'École nationale de ballet du Canada, la School of Toronto Dance Theatre et l'École de danse contemporaine [LADMMI]); la comédie et les arts du cirque (l'École nationale de l'humour et l'École nationale de cirque ont été désignées le plus souvent comme étant les meilleurs ou les principaux établissements de formation dans ces disciplines, bien que la taille de l'échantillon soit très petite). Les établissements financés par le FCFSA ont été moins souvent mentionnés par les employeurs de musiciens. Dans cette discipline, les principaux établissements de formation étaient des programmes universitaires. Il convient de noter que le FCFSA finance des possibilités de formation telles que celles offertes par les conservatoires au sein de cette discipline, qui mettent l'accent sur la préparation à la carrière et sur le perfectionnement professionnel. Celles-ci complètent la formation reçue dans les établissements postsecondaires.

La recherche qualitative effectuée dans le cadre de cette étude de 2009 indiquait en outre que, même si les employeurs ont des opinions favorables concernant les établissements financés par le FCFSA, la plupart d'entre eux ne cherchent pas activement à embaucher des diplômés d'établissements financés par le FCFSA. Bien que l'excellence de l'établissement soit un élément important à prendre en considération (et bon nombre d'organismes financés par le FCFSA étaient perçus comme étant d'excellents établissements qui produisent des diplômés de grande qualité), d'autres facteurs entrent également en ligne de compte comme la qualité de l'audition, le formateur du candidat, l'expérience du candidat et le rôle ou le poste à occuper. La plupart des personnes interrogées étaient réticentes à comparer la qualité des programmes dans l'ensemble des établissements, en faisant valoir que les programmes de formation, financés ou non, produisaient des artistes de grande qualité. L'exception était la danse, où les employeurs étaient plus enclins à déclarer que les établissements de formation professionnelle financés par le FCFSA fournissent une formation technique supérieure en danse comparativement aux programmes universitaires.

3.2.4 Résultat intermédiaire 2 : Les diplômés poursuivent une carrière professionnelle au Canada et à l'étranger.

Selon les données du sondage annuel auprès des clients du programme du FCFSA, la plupart des diplômés d'établissements financés par le FCFSA (84 %) travaillent professionnellement dans leur domaine; bien que l'information sur la nature et l'étendue du travail professionnel des diplômés ne soit pas consignée (annexe G)²⁰. Le taux

²⁰ Il convient de souligner qu'il y a eu 16 490 diplômés d'établissements financés par le FCFSA entre 2007-2008 et 2010-2011. Aux fins du calcul de la proportion de diplômés qui travaillent professionnellement, on a exclu le nombre de diplômés pour les établissements et les années où aucun renseignement sur l'emploi n'a été fourni. Par conséquent, l'analyse de l'emploi porte sur 16 029 diplômés.

d'emploi dans l'ensemble des établissements varie entre 43 % et 100 %. Treize établissements déclarent que 100 % de leurs diplômés travaillent professionnellement dans leur domaine, chaque année, pendant la période visée par l'étude.

Le taux d'emploi ou le pourcentage de diplômés qui travaillent professionnellement dans leur domaine est resté remarquablement stable pendant la période visée par l'étude. Les taux d'emploi annuels des diplômés se situent entre 82 % et 84 %, et à 84 % pendant l'ensemble de la période visée par l'étude. Ce taux est légèrement plus élevé que celui mesuré dans le cadre de l'évaluation de 2007 du PNFSA, soit 81 %.

Environ un tiers des diplômés travaillent professionnellement sur la scène internationale et sont établis au Canada, alors qu'il y en a un sur cinq qui habite en permanence à l'extérieur du Canada. Lorsque les diplômés du Banff Centre sont exclus du calcul²¹, le taux d'emploi des diplômés ne change pas beaucoup; il se situe à 83 %. Cependant, la proportion de diplômés établis au Canada qui mènent une carrière internationale diminue, passant de 35 % à 16 %, lorsque le Banff Centre est exclu. De même, le pourcentage de diplômés qui habitent en permanence à l'extérieur du Canada diminue, passant de 22 % à 6 % lorsque le Banff Centre est exclu.

Compte tenu du taux d'emploi des diplômés d'établissements financés par le FCFSA, selon les sous-groupes par région, la discipline et le type, le taux d'emploi des diplômés est relativement stable dans l'ensemble des régions (il est légèrement plus élevé dans la région des Prairies et du Nord, pour se situer à 90 %). Les taux d'emploi sont un peu plus variables selon la discipline. Ainsi, les diplômés des arts du théâtre/cirque et de l'humour sont les plus susceptibles d'être embauchés après leur formation (taux d'emploi de 92 %), et les diplômés des arts visuels et médiatiques sont les moins susceptibles de l'être (58 %). Selon le type de forme artistique, les diplômés d'établissements de formation en arts autochtones ont un taux d'emploi un peu plus faible après avoir obtenu leur diplôme, soit de 63 %, par rapport aux diplômés qui ont suivi une formation artistique dans les formes d'art d'inspiration européenne ou de diverses cultures (84 % et 83 % respectivement).

3.2.5 Résultat ultime : Les citoyens du Canada et du monde profitent des réalisations artistiques de qualité produites par des artistes canadiens formés au pays.

Nombre de diplômés

²¹ Le Banff Centre est exclu d'une partie des calculs du rapport en raison de la nature unique de sa programmation par rapport à celle d'autres établissements. Le Banff Centre offre une formation de type atelier de courte durée (aussi peu qu'une semaine) dans une variété de disciplines. Étant donné la courte durée de la programmation, le nombre de diplômés de ces cours est élevé et les participants peuvent avoir un profil différent par rapport à celui des diplômés d'autres écoles (mélange d'artistes émergents et établis, du Canada et de l'étranger).

Selon le sondage annuel auprès des clients du programme du FCFSA, les établissements financés par le FCFSA ont délivré un diplôme à 16 492 étudiants pendant la période visée par l'évaluation (annexe G). Une proportion importante de diplômés proviennent du Banff Centre (environ 80 %), qui offre une formation de style atelier de courte durée dans une variété de disciplines. En excluant le Banff Centre, il y a eu 3 004 diplômés d'établissements financés par le FCFSA pendant la période visée par l'étude.

En raison du grand nombre de diplômés du Banff Centre, les arts multidisciplinaires sont également surreprésentés par rapport au total des diplômés du programme (83 %). Sans le Banff Centre, cette proportion diminue à seulement 9 %. Les diplômés dans les disciplines de la musique et de la danse représentent la plus grande proportion de diplômés, soit 36 % et 30 %, respectivement. Viennent ensuite les arts du théâtre, du cirque et de l'humour (18 %) et les arts visuels (7 %).

De même, selon le type de forme d'art, les diplômés d'établissements de formation artistique dans les formes d'art d'inspiration européenne dominent dans une proportion se situant à 97 % de l'ensemble des diplômés du programme. Même si on fait abstraction du Banff Centre, 84 % des diplômés proviennent d'établissements de formation artistique dans les formes d'art d'inspiration européenne. Bien que le programme finance un certain nombre d'établissements de formation en arts autochtones (9) et de formation artistique dans les formes d'art d'inspiration non européenne ou de diverses cultures (11), les programmes de ces établissements sont de très petite envergure et ne produisent que relativement peu de diplômés chaque année.

L'étude des dossiers du programme a permis de recueillir de nombreux exemples de spectacles, d'événements et d'expositions auxquels participent les étudiants et les diplômés d'établissements financés par le FCFSA. Ces exemples comprenaient des occasions de mettre en évidence leur formation avec la compagnie d'arts de la scène affiliée à l'établissement, la participation à des événements internationaux de collaboration parrainés par l'établissement et des spectacles à divers festivals, compétitions ou événements communautaires.

Accès et disponibilité

Selon la recherche sur l'opinion publique commandée par PCH en 2012²², les Canadiens, dans une proportion importante, manifestent un intérêt personnel pour les événements artistiques et culturels (66 % des Canadiens estiment que les productions artistiques et culturelles jouent un rôle important dans leur qualité de vie). La plupart des Canadiens avaient assisté à au moins un type d'événement ou d'activité artistique ou culturel au cours de la dernière année, et 83 % des Canadiens avaient assisté à un événement artistique ou à un spectacle en direct.

²² Phoenix Strategic Perspectives Inc., *Arts and Heritage in Canada: Access and Availability*, novembre 2012.

À l'appui du besoin et de la pertinence du programme, il a été constaté que les Canadiens ont des perceptions très positives des arts et de la culture : neuf Canadiens sur dix ou plus sont d'avis que les arts et la culture sont une excellente façon de réunir des personnes d'origines diverses, que les arts et la culture au sein d'une collectivité font en sorte qu'il est plus agréable d'y habiter, que les artistes canadiens comptent parmi les meilleurs au monde et que les artistes doivent avoir davantage d'occasions de présenter leurs œuvres au public. Neuf Canadiens sur dix pensent que les gouvernements devraient consacrer à tout le moins un degré d'importance modérée au soutien des arts et de la culture au Canada.

3.2.6 Incidences du Plan d'action économique du Canada (PAEC)

Comme il a été mentionné précédemment, le PAEC a accordé, en 2009-2010, une augmentation du financement alloué au FCFSA, qui se poursuit. La majorité des établissements financés ont reçu à tout le moins une certaine augmentation; seulement quatre des 40 établissements financés n'en ont pas reçu, les augmentations allant de 4 % au double du financement. Les critères particuliers utilisés pour déterminer l'allocation des fonds supplémentaires étaient les suivants :

- ❖ des coûts de fonctionnement accrus liés aux infrastructures élargies;
- ❖ la démonstration de difficultés à demeurer concurrentiels dans le contexte national/international;
- ❖ des cotes élevées par rapport aux critères d'évaluation publiés, dans le cadre du processus d'évaluation du programme;
- ❖ la démonstration d'une incidence importante dans le milieu des arts, au Canada et à l'étranger.

L'étude des dossiers et l'examen des rapports du PAEC présentés par les établissements ont révélé que les fonds du PAEC avaient une incidence sur la capacité des établissements pour ce qui est de : 1) couvrir les coûts de fonctionnement accrus en raison d'installations ou d'infrastructures nouvelles ou modernisées; 2) réaliser des investissements au niveau du corps enseignant ou du personnel afin de préserver ou d'accroître la capacité (p. ex. pour les nouvelles exigences relatives aux installations, un plus grand nombre d'inscriptions) ou afin de s'assurer que l'établissement est en mesure de recruter et de conserver les talents les plus prometteurs (p. ex. meilleurs salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel). Parmi les autres incidences du financement du PAEC mentionnées dans quelques dossiers et rapports du PAEC figuraient ce qui suit : meilleur soutien aux étudiants; programmation élargie; accroissement des budgets de production pour certains projets de spectacles des étudiants; activités accrues de financement; soutien pour un nouveau programme de formation; site Web et matériel de communication nouveaux.

Ces constatations ont été confirmées dans les rapports des informateurs clés. La plupart des représentants des établissements financés qui ont reçu une augmentation du PAEC ont indiqué que les fonds supplémentaires ont été importants pour leur établissement. Ces

fonds ont permis aux établissements de rehausser la qualité et le calibre de leur programme de formation, d'augmenter le nombre et la qualité des enseignants ou des artistes visiteurs, de renforcer l'accessibilité en offrant aux étudiants des possibilités d'audition et des soutiens additionnels, et d'accroître les collaborations en vue d'améliorer la visibilité nationale et internationale de l'école.

3.2.7 Incidences du financement annuel ciblé pour le soutien au développement

Le volet de financement axé sur le développement du FCFSa, le Financement annuel ciblé pour le soutien au développement des établissements de formation voués aux arts, est en place depuis 2009-2010. Dans le cadre de ce volet, les établissements doivent satisfaire à deux de trois critères d'évaluation (p. ex. être un établissement d'importance nationale, de formation artistique de haut calibre, qui manque de capacité administrative). À ce jour, les établissements qui sont financés dans le cadre de ce volet sont généralement des établissements régionaux de formation axée sur les arts autochtones ou sur les arts de diverses cultures. Huit établissements ont été financés dans le cadre de ce volet (dont cinq avaient été financés par le FCFSa avant la création de ce volet). Comme pour les fonds supplémentaires du PAEC, le financement dans le cadre du volet de développement a été utilisé de diverses manières, en fonction des besoins de l'établissement : p. ex. selon les gestionnaires de programme, pour l'aide financière aux étudiants, les salaires des enseignants et les améliorations à l'infrastructure.

Depuis la création de ce volet, trois des huit établissements ont été dirigés vers le volet de financement régulier, et le financement a été retiré à deux établissements. Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les résultats de ce volet de financement, deux répondants d'établissements financés dans le cadre de ce volet ont été interrogés aux fins de l'évaluation. Les deux répondants ont fait part d'incidences positives sur la capacité administrative du programme de formation attribuables au FCFSa (p. ex. l'augmentation des salaires du personnel). Quant à la reconnaissance nationale, les deux organismes sont établis au Québec et, à l'origine, ils étaient principalement des établissements régionaux de formation en arts de diverses cultures. Les répondants ont confirmé que la visibilité de leur établissement commençait à augmenter à l'extérieur de la province.

3.2.8 Incidences imprévues

Peu d'informateurs clés ont fait état de résultats imprévus pour le programme. Le cas échéant, les incidences étaient principalement positives et se rapportaient à ce qui suit :

- ❖ L'exigence du programme concernant la responsabilisation financière et la production de rapports permet d'améliorer la responsabilisation interne des organismes de formation dans le secteur des arts, d'attirer des fonds provenant d'autres organismes et d'établir des liens avec les anciens étudiants;

- ❖ Les membres des collectivités où sont situés les établissements de formation artistique tirent des avantages directs en assistant aux spectacles et des avantages économiques en raison du fait que les étudiants vivent dans ces collectivités; et
- ❖ Il y a des incidences positives sur les collectivités autochtones et les jeunes issus de ces collectivités en raison d'une manifestation accrue des expressions de l'identité et de la culture.

3.3 Rendement – Efficience et économie

3.3.1 Efficience du programme

Efficience administrative

Pour la période visée par l'étude, les coûts totaux du programme du FCFSA se chiffraient à 106 millions de dollars. De ce montant, 6,2 millions de dollars ont servi à couvrir les salaires, les frais de fonctionnement et d'entretien et les coûts des locaux. Les coûts d'exécution, y compris les rajustements, représentent environ 6 % de l'ensemble des coûts du programme.

Une vérification interne des activités du programme du FCFSA réalisée en 2009 indiquait que le programme est bien géré et que les contrôles de gestion sont efficaces et suffisants pour garantir que les établissements offrant le plus haut niveau de formation artistique reçoivent un financement. Outre certaines recommandations préconisant une plus grande clarté des lignes directrices sur la présentation d'une demande de financement et l'accès à la base de données, la vérification recommandait d'établir des normes de service afin d'améliorer les services offerts aux bénéficiaires. Par la suite, des normes de service ont été élaborées par le FCFSA relativement aux délais de réponse pour les accusés de réception des demandes, l'émission d'un avis écrit officiel de la décision de financement et le versement des paiements. Le programme a respecté toutes les normes depuis qu'elles ont été établies, à l'exception d'un retard d'une semaine en 2011-2012 dans l'annonce de la décision de financement, ce qui sera validé dans les prochaines vérifications.

Coût par étudiant et par diplômé

Le coût par étudiant est un indicateur des coûts engagés par le programme pour la formation d'un étudiant pendant un an. Le coût par diplômé fournit une mesure indirecte du coût par « résultat » obtenu par le FCFSA²³. Selon les documents du programme, pendant la période visée par l'étude, le coût par étudiant pour le FCFSA était en moyenne

²³ Il convient de souligner que les chiffres représentent le coût par étudiant et par diplômé *pour le programme* plutôt que le coût total par diplômé (cela ne comprend pas les contributions aux programmes de formation provenant d'autres sources). En outre, le coût est calculé en fonction des montants de contribution du programme (les coûts d'exécution du programme sont exclus du calcul).

de 3 400 \$ (annexe G). Ce chiffre varie quelque peu d'une année à l'autre, allant de 2 700 \$ en 2008-2009 à 3 850 \$ en 2007-2008. Au cours de la période visée par l'étude, le coût par diplômé pour le FCFSA était en moyenne de 4 950 \$.

Le Banff Centre a une incidence importante sur le coût par étudiant et par diplômé, étant donné que le centre offre des programmes de courte durée (généralement entre une semaine et quelques mois), et que le nombre d'étudiants et de diplômés qui prennent part à ces programmes est important. Le coût moyen par étudiant est de 9 200 \$ et de 25 200 \$ par diplômé lorsqu'on fait abstraction du Banff Centre.

Si on prend en considération la discipline artistique, les coûts par étudiant et par diplômé varient grandement. Les établissements financés par le FCFSA voués à la formation en théâtre avaient le coût par étudiant le plus élevé pour le programme pendant la période visée par l'étude (14 800 \$). Les programmes des arts multidisciplinaires (c.-à-d. ceux qui sont offerts par le Banff Centre et le Canadian College of Performing Arts) avaient le coût par étudiant le plus bas (440 \$).

En ce qui concerne le coût par diplômé, il est nettement plus coûteux pour le programme de délivrer un diplôme à des professionnels du théâtre et de la danse, par rapport à d'autres disciplines (47 500 \$ et 37 250 \$ par diplômé, respectivement). Viennent ensuite les disciplines de la musique et des arts visuels : les coûts par diplômé étant de 12 590 \$ et de 9 100 \$. Les programmes d'arts multidisciplinaires – offerts principalement par le Banff Centre – ont des coûts par diplômé considérablement plus bas, soit 520 \$. Le coût par diplômé est lié à la durée des programmes de formation offerts par les établissements dans les différentes disciplines. Par exemple, la durée des programmes de formation en danse est beaucoup plus longue (la moitié des établissements financés spécialisés en danse offrent des programmes dont la durée est de cinq ans ou plus). La durée des programmes de formation en théâtre est généralement d'un à trois ans. À l'inverse, la durée de bon nombre de programmes de formation en musique et en arts visuels est inférieure à un an.

3.3.2 Économie : possibles solutions de rechange au programme

Selon les constatations de la revue de la littérature, les options sont limitées pour ce qui est de transférer à d'autres intervenants les rôles et responsabilités fédéraux dans le cadre du FCFSA. Même si les provinces et les territoires allouent des fonds pour la formation dans le secteur des arts, ce financement est réparti de façon inégale dans l'ensemble des régions, et il s'adresse surtout aux artistes individuels ou aux établissements régionaux de formation artistique. Le financement disponible est aussi généralement très limité ou axé sur des projets. Aucun informateur clé dans tous les groupes de répondants n'a exprimé le désir ni ressenti le besoin de transférer le rôle du gouvernement fédéral à d'autres intervenants, pas plus que personne n'a proposé de modèle de rechange plus rentable pour atteindre les résultats de programme du FCFSA. Quelques personnes interrogées représentant les gestionnaires de programme ont fait observer qu'un organisme national indépendant pourrait exécuter le programme du FCFSA; toutefois, ce modèle ne

présentait pas d'avantages. Pourtant, à l'échelle internationale, il existe plusieurs exemples de pays où le financement de la formation artistique est décentralisé et assuré par des organismes indépendants voués expressément aux arts. Au Royaume-Uni, par exemple, des « organismes parrainés » qui sont financés par le ministère de la Culture, des Médias et des Sports distribuent des fonds à des artistes individuels et à des organismes artistiques.

Il y a peu de comparateurs au programme du FCFSA à l'échelle internationale. Un examen de la documentation internationale sur le financement de la formation artistique fournit quelques exemples d'initiatives de formation artistique dans d'autres pays, quoique les différences relatives à la gouvernance ou aux mécanismes de financement des arts dans ces pays font en sorte qu'il est difficile d'établir des comparaisons directes avec le modèle canadien. Fait intéressant, la revue de la littérature a mis en évidence deux pays, l'Australie et l'Angleterre, qui ont adopté une approche axée sur les « centres d'excellence » pour le financement de la formation dans le secteur des arts. À l'instar du FCFSA, l'Arts Council of England a pour objectif d'appuyer les organismes d'excellence qui jouent un rôle de premier plan dans le développement du talent. Comme partie intégrante de son cadre stratégique, l'une des priorités de l'Arts Council of England, pour la période de 2011 à 2015, consiste à « établir une approche nationale cohérente de développement du talent artistique, particulièrement en ce qui concerne les artistes émergents et les artistes à mi-carrière »²⁴ [traduction].

En Australie, afin de reconnaître l'importance de soutenir les artistes nouveaux et émergents, le programme de développement culturel du gouvernement offre une aide financière aux « centres d'excellence nationaux prépondérants dans leurs domaines artistiques, dont plusieurs établissements nationaux de formation en arts de la scène »²⁵ [traduction]. L'envergure du programme australien est un peu plus petite que celle du FCFSA. Le budget annuel de 17,2 millions de dollars CAN sert à financer huit écoles dans des disciplines similaires à celles qui sont financées par le FCFSA, lesquelles écoles comptent environ 1 200 étudiants ou participants chaque année.

D'autres pays ont une approche plus décentralisée pour ce qui est de financer le développement des artistes, soit en offrant souvent aux personnes et aux organismes un mélange de soutien sous forme de bourses d'études, de résidences et de mentorats pour les artistes individuels et un financement à court terme pour les collaborations ou les projets pour les organismes. Au sein des administrations internationales, les autres tendances observées en matière de financement qui diffèrent de celui du FCFSA comprennent notamment : des programmes de formation et de perfectionnement professionnel dirigés par le secteur; des initiatives ciblées de financement visant des disciplines particulières pour les artistes et les organismes (p. ex. arts visuels, musique, artistes autochtones, artistes handicapés).

²⁴ Source : http://www.artscouncil.org.uk/media/uploads/achieving_great_art_for_everyone, pdf, page 43, consulté en juillet 2012.

²⁵ Source : <http://arts.gov.au/about/who-we-support/training-bodies>, consulté en juillet 2012.

3.4 Autres questions

3.4.1 Réponse aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM)

Formation artistique pour les CLOSM

Selon l'examen des documents, un partenariat entre l'École nationale de théâtre du Canada, l'Association des théâtres francophones du Canada (ATFC) et le Banff Centre visant à offrir une formation de langue française en théâtre à l'extérieur du Québec, dont le financement est assuré en partie par le FCFSA, est la principale initiative du programme ayant pour but de respecter l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des CLOSM. Pour régler un déficit dans la formation de base et la formation continue des artistes de théâtre francophones au Canada, le Banff Centre offre annuellement, depuis 2011, une formation théâtrale intensive de trois semaines à un groupe de 15 à 20 artistes professionnels de théâtre francophones. Les artistes proviennent des communautés de langue officielle en situation minoritaire de partout au Canada. Le FCFSA a joué un rôle de collaboration pour établir le partenariat et il a contribué financièrement au projet en augmentant de 75 000 \$ sa contribution annuelle au Banff Centre pour l'initiative. La formation a été offerte à nouveau en 2012.

Accès des CLOSM

Depuis 2010-2011, le FCFSA exige des bénéficiaires de financement ce qui suit : « Sauf indication contraire dans la présente entente, le bénéficiaire doit s'assurer que les renseignements sur sa programmation sont disponibles en français et en anglais sur son site Web et que la documentation imprimée destinée au grand public soit disponible en français et anglais. Également, l'accessibilité à cette programmation doit être à la disposition de l'ensemble de la population canadienne dans le cadre d'un concours d'admission national se déroulant dans les deux langues officielles. » Cette mise à jour du libellé répond à un besoin de renseignements sur les programmes des bénéficiaires offerts aux Canadiens intéressés dans l'une ou l'autre des deux langues officielles; la nouvelle formulation reflète la pratique du FCFSA d'exempter certains établissements des exigences linguistiques. Des exceptions sont permises dans le cas d'établissements offrant de la formation en arts de diverses cultures, de la formation sur les arts autochtones ou de la formation dans une langue particulière (p. ex. le Festival de Stratford, qui met l'accent sur la formation d'interprètes jouant dans des pièces de Shakespeare). Certains organismes financés (19 sur 39) sont exemptés des exigences en matière de langues officielles²⁶.

²⁶ PCH, Note de service : Organismes financés par le FCFSA et respect de la *Loi sur les langues officielles*, 10 mars 2011.

Les gestionnaires du programme vérifient la conformité aux exigences en matière de bilinguisme par l'entremise de mesures, comme s'assurer que les sites Web des établissements financés existent dans les deux langues officielles et que les auditions sont accessibles dans les deux langues officielles. Une évaluation récente des sites Web a permis de constater que sept organismes étaient non conformes parce qu'ils avaient un site Web unilingue ou un niveau inacceptable de bilinguisme. Les responsables du FCFSa ont indiqué qu'ils remédieraient à ce manquement en faisant parvenir aux clients non conformes une lettre avec un rappel au sujet de la clause sur les langues officielles, un avis les informant que des améliorations devaient être apportées à leur site Web et d'autres suggestions précises afin de les aider à devenir conformes²⁷.

3.4.2 Critères de sélection (admissibilité et évaluation)

Tel qu'il est mentionné à la section 1.1, une fois que l'admissibilité d'un demandeur est confirmée par le personnel du programme, les demandes présentées dans le cadre du programme sont évaluées par un Comité national d'examen en fonction de la mesure dans laquelle sont démontrées l'excellence artistique, l'importance et l'incidence nationales ainsi que la capacité institutionnelle.

En général, les informateurs clés conviennent que les critères d'admissibilité pour être considéré comme un établissement national de formation dans le secteur des arts selon les lignes directrices du programme du FCFSa sont appropriés. L'orientation du programme en ce qui concerne le financement des établissements de formation artistique de portée nationale (ouverts à l'ensemble de la population canadienne) a été décrite comme étant l'une des principales caractéristiques distinctives du programme, et la rigueur perçue dans le processus de sélection a été louangée par certains. Quelques personnes interrogées dans l'ensemble des groupes de répondants étaient d'avis que le rôle positif des évaluateurs experts externes appuyait un processus de sélection rigoureux.

Comme c'est souvent le cas, les points de vue sur les critères de sélection du programme étaient plus partagés parmi les demandeurs non financés. Certains demandeurs non financés estimaient que les critères eux-mêmes étaient appropriés. Toutefois, en règle générale, de nombreux établissements non financés veulent plus d'interaction avec le programme pendant le processus de demande et une plus grande clarté dans le processus d'examen et l'application des critères d'évaluation. Bon nombre de demandeurs non financés ont indiqué qu'ils n'avaient pas une compréhension claire des raisons pour lesquelles leur demande avait été refusée et qu'ils étaient contrariés par les tentatives répétées d'obtenir un financement du programme. Ces personnes interrogées aimeraient recevoir des commentaires plus détaillés sur leur demande ainsi que sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été sélectionnées en vue d'un financement.

²⁷ PCH, Note de service : Organismes financés par le FCFSa et respect de la *Loi sur les langues officielles*, 10 mars 2011; PCH, Lettre type à envoyer aux clients concernant le respect des langues officielles, mars 2011.

L'examen des documents et l'étude des dossiers du programme ont permis de constater que le processus d'examen et l'application des critères d'évaluation ne sont peut-être pas assez clairs ou adéquatement communiqués aux demandeurs. À titre d'exemple, en 2011-2012, trois établissements n'ont pas reçu de financement en raison de ce qui suit : l'absence d'un concours national et un nombre insuffisant d'étudiants de l'extérieur de la région ou de la province de l'établissement; l'absence de besoin d'un financement du FCFSA; une mauvaise concordance avec les priorités relatives au financement du FCFSA (p. ex. formation en théâtre à court terme par le biais d'ateliers et de résidences); l'incapacité de démontrer que la qualité de la formation répond aux normes les plus élevées du programme²⁸. L'étude des dossiers du programme indique cependant qu'il y a plusieurs établissements, souvent financés à long terme, semblant à première vue être de portée régionale et comptant peu d'étudiants de l'extérieur de la province, qui offrent de la formation à court terme par le biais d'ateliers ou qui ont un mandat qui n'est pas axé sur la formation artistique. Cela donne à penser que d'autres considérations plus subjectives ou fondées sur le programme entrent en jeu dans la détermination du financement (par exemple, les priorités à l'échelle du programme qui visent à établir un équilibre dans le financement des établissements dans toutes les disciplines, les formes artistiques ou les langues).

Une analyse d'influence qui a été effectuée comparait deux établissements financés et un établissement non financé²⁹ par rapport à divers critères comme la cotation de la demande (décernée par le CNE), les rapports des évaluateurs experts externes et le calibre de l'établissement (p. ex. la qualité des enseignants et l'excellence des diplômés). Selon les critères d'évaluation énoncés du programme, il a été constaté qu'il y avait peu d'éléments qui permettaient de faire la distinction entre les trois établissements. En fait, il a été constaté que, pour certaines années du financement, l'établissement non financé devançait l'un des établissements financés au classement dans plusieurs aspects. Le FCFSA note que, malgré sa cote relativement bonne pour un certain nombre de critères évalués, l'établissement non financé a été incapable de démontrer qu'il joue un rôle essentiel pour combler un besoin de formation propre à sa discipline artistique, contrairement aux établissements financés. Comme il s'agit d'un facteur clé dans le processus d'examen, le programme reconnaît que ceci doit être communiqué plus efficacement aux demandeurs de financement.

Les répondants ont été invités à fournir des suggestions pour améliorer les critères de sélection du programme et le programme du FCFSA dans son ensemble. Les suggestions d'amélioration proposées par quelques répondants étaient variées et visaient ce qui suit : maintenir l'orientation de base en ce qui concerne la formation artistique à l'échelle nationale, notamment en évitant de financer le perfectionnement professionnel et en veillant à ce que le mérite soit le principal critère de financement; appliquer une plus grande proportionnalité dans le financement afin de faire une place aux établissements de

²⁸ Programme du FCFSA, notes de la réunion du Comité national d'examen (CNE), 2011.

²⁹ L'analyse d'influence a été effectuée afin de mesurer et de mettre en contraste l'influence des établissements demandeurs comparables de formation dans le secteur des arts issus de la discipline de la danse.

petite et de moyenne tailles ou non traditionnels qui ne sont actuellement pas financés; faciliter la communication continue entre les établissements et les évaluateurs experts à titre de ressource pour l'organisme; favoriser une meilleure représentation géographique des établissements financés dans le cadre du programme.

4. Conclusions

Les constatations de l'évaluation permettent de tirer les conclusions suivantes sur le programme du FCFSA.

Pertinence

- ❖ L'évaluation a permis de constater que le programme du FCFSA est pertinent. Le rôle du gouvernement fédéral est approprié et le soutien qu'il accorde à la formation artistique est fondé sur des raisons d'être de nature économique et socioculturelle.
- ❖ Le FCFSA s'harmonise bien avec les priorités actuelles et récentes du gouvernement fédéral ainsi qu'avec les objectifs et les priorités du Ministère.
- ❖ Les données de l'évaluation confirment qu'il est nécessaire que le FCFSA continue de fournir un financement de soutien opérationnel aux établissements qui offrent une formation artistique de haut calibre.
- ❖ Le programme du FCFSA complète les objectifs et les ressources d'autres partenaires de financement, en limitant les chevauchements ou les doubles emplois.
- ❖ La formation donnée par les établissements financés par le FCFSA est très appréciée, bien qu'il existe des programmes universitaires dans certaines disciplines (p. ex. la musique) qui sont aussi des chefs de file dans leur domaine. Les évaluateurs comprennent que le FCFSA surveille périodiquement la plage du financement de la formation dans le secteur des arts pour s'assurer qu'il finance les domaines spécialisés de formation artistique professionnelle qui ne sont pas desservis intégralement par les universités et les collèges.

Rendement

- ❖ Le FCFSA est en train d'atteindre les résultats immédiats, intermédiaires et ultime escomptés ou fait des progrès à cet égard sans incidences négatives imprévues.
- ❖ Le financement du FCFSA a contribué à la stabilité financière et administrative des établissements financés, et les fonds du PAEC ainsi que les ententes pluriannuelles ont renforcé la capacité et la stabilité.
- ❖ Une formation d'importance nationale et de grande qualité est assurée par les établissements financés par le biais des artistes du corps enseignant et des artistes invités.
- ❖ Les diplômés d'établissements financés par le FCFSA sont reconnus pour leur excellence, la plupart travaillent professionnellement dans leur domaine et ils participent à des spectacles et à des événements dans toutes les régions du Canada.

- ❖ Bien que les établissements non financés fassent état de pressions financières, il existe des preuves de distinctions reçues par leurs enseignants et leurs diplômés.
- ❖ Les coûts d'exécution du programme sont appropriés, et aucun autre modèle n'a été proposé qui permettrait d'atteindre les résultats escomptés du programme de façon plus économique.
- ❖ Les critères d'admissibilité pour être considéré comme un établissement de formation dans le secteur des arts selon les lignes directrices du programme du FCFSA sont appropriés, bien qu'il y ait quelques difficultés dans la clarté de la définition et de l'application des critères d'évaluation qui semblent entrer en jeu, tels que les priorités à l'échelle du programme qui visent à établir un équilibre dans le financement des établissements dans toutes les disciplines, les formes artistiques et les langues.
- ❖ Le FCFSA surveille le risque financier des établissements financés qui peut parfois être élevé en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation de nouvelles installations ou d'installations modernisées. Ce risque pourrait être atténué par le renforcement de l'échange d'informations et la coordination entre les initiatives financées par le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que les projets d'immobilisations n'aient pas de répercussion négative sur la situation financière des établissements de formation ou ne créent pas de pression financière induite sur le FCFSA.

5. Recommandation

1. Le FCFSA a pour objectif le financement des établissements de formation voués aux arts qui offrent une formation artistique de haut calibre ayant une incidence et une importance nationales. Puisqu'il s'agit d'un programme établi depuis longtemps, une grande partie des fonds du FCFSA est allouée aux établissements de formation artistique qui sont financés depuis de nombreuses années, laissant une marge de manœuvre limitée dans le cadre de l'enveloppe budgétaire pour aider d'autres établissements faisant preuve d'excellence et dont l'importance et l'incidence nationales sont indéniables. Les critères d'admissibilité du programme à l'appui de son mandat ont été jugés appropriés, et des processus tels que les rapports des évaluateurs experts ont particulièrement été louangés. Cependant, l'analyse des dossiers laisse supposer que la définition et l'application des critères d'évaluation pour la prise de décisions en matière de financement manquent de clarté.
 - i. PCH devrait revoir les lignes directrices sur la présentation d'une demande de financement dans le cadre du FCFSA afin que l'ensemble des critères (p. ex. équilibre entre les disciplines) et des priorités du programme pris en compte lors des évaluations des demandes soit formulé clairement. Les facteurs qui influent sur le processus de sélection du Comité national d'examen (CNE) devraient être plus précisément formulés dans les lignes directrices afin que les établissements qui envisagent de faire une demande de financement et/ou les demandeurs non financés puissent mieux comprendre les bases sur lesquelles les décisions de financement sont prises.

- ii. Cette révision devrait préciser la façon dont les besoins des établissements financés de longue date sont comblés, tout en s'assurant que l'excellence des établissements émergents soit reconnue au sein du programme, compte tenu du contexte national et des besoins des disciplines.

6. Réponse et plan d'action de la direction

Recommandation n° 1 – i) PCH devrait revoir les lignes directrices sur la présentation d'une demande de financement dans le cadre du FCFSA afin que l'ensemble des critères (p. ex. équilibre entre les disciplines) et des priorités du programme pris en compte lors des évaluations des demandes soit formulé clairement. Les facteurs qui influent sur le processus de sélection du Comité national d'examen (CNE) devraient être plus précisément formulés dans les lignes directrices afin que les établissements qui envisagent de faire une demande de financement et/ou les demandeurs non financés puissent mieux comprendre les bases sur lesquelles les décisions de financement sont prises.

- ii) Cette révision devrait préciser la façon dont les besoins des établissements financés de longue date sont comblés, tout en s'assurant que l'excellence des établissements émergents soit reconnue au sein du programme, compte tenu du contexte national et des besoins des disciplines.

Réponse de la direction : Recommandation acceptée

- i) Le programme s'engage à réviser les lignes directrices du formulaire de demande avant la prochaine date de tombée du 30 juin 2014, afin d'en améliorer la clarté.
- ii) Les lignes directrices révisées vont exprimer clairement la façon dont le programme fait sa sélection parmi les demandes admissibles, qu'elles proviennent des institutions bien établies ou émergentes, afin d'appuyer celles qui sont d'envergure nationale, du plus haut calibre et qui tiennent un rôle majeur dans l'offre de formation dans une discipline artistique donnée.

Échéancier de mise en œuvre : Fin d'ici janvier 2014

Annexe A – Modèle logique du programme du FCFSA

Mandat	Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA) vient en aide aux établissements canadiens indépendants, à but non lucratif et constitués en société qui se spécialisent dans la formation des Canadiens qui envisagent une carrière artistique professionnelle nationale ou internationale.	
Objectif du FCFSA	Contribuer au perfectionnement de créateurs canadiens et de futurs chefs de file sur le plan culturel, dans le secteur des arts au Canada en appuyant la formation d'artistes très prometteurs par l'intermédiaire d'établissements qui proposent une formation de haut calibre.	
Activité	Verser de l'aide financière aux institutions canadienne qui offrent une formation en arts du plus haut calibre aux Canadiens	
Extrants	Répartition des fonds	Mesures et produits de surveillance et d'évaluation
Résultats immédiats	Les institutions de formation de haut calibre dans le secteur des arts sont stables sur les plans financier et administratif	La formation d'importance nationale et de qualité dans le secteur des arts est assurée par des établissements canadiens
Résultats intermédiaires	Les diplômés sont reconnus pour leur excellence au Canada et à l'étranger	Les diplômés poursuivent une carrière professionnelle au Canada et à l'étranger
Résultat ultime	Les citoyens du Canada et du monde profitent des réalisations artistiques de qualité produites par des artistes canadiens formés au pays	

Annexe B – Critères d’admissibilité et d’évaluation relatifs au financement du programme du FCFSA

Critères d’admissibilité

Les demandeurs dans le cadre du FCFSA doivent être des établissements de formation dans le secteur des arts et satisfaire aux critères d’admissibilité suivants³⁰ :

- ❖ être constitués au Canada en société à but non lucratif;
- ❖ démontrer que l’activité qui fait l’objet de la demande n’est pas subventionnée à titre de programme provincial d’éducation postsecondaire³¹ et qu’elle ne mène pas à l’octroi d’une attestation postsecondaire comme un certificat ou un diplôme d’études collégiales ou universitaires dans la province où se situe l’établissement;
- ❖ recevoir du financement d’au moins 30 % des coûts de formation d’autres sources, par exemple, frais de scolarité, fonds d’autres ordres de gouvernement, financement privé. Le total du financement de tous les ordres de gouvernement ne doit pas dépasser 90 % des dépenses admissibles;
- ❖ être dirigés par des professionnels reconnus;
- ❖ être dotés d’une structure administrative pour appuyer la réalisation de leurs objectifs organisationnels;
- ❖ avoir poursuivi des activités à temps plein visant la prestation d’un programme de formation professionnelle depuis au moins trois ans;
- ❖ être accessibles à l’ensemble de la population canadienne dans le cadre d’un concours d’admission national dans les deux langues officielles. Plus précisément, on s’attend à ce qu’un organisme reconnu comme étant d’envergure nationale ait au moins 20 % de sa population étudiante provenant de régions autres que la zone de formation. Les gestionnaires du Fonds pourraient envisager d’accorder une exception dans le cas des programmes de formation dont les participants sont âgés de 10 à 18 ans et pour lesquels l’enseignement régulier qui y est associé n’est offert qu’en français. De plus, l’organisme doit démontrer son envergure nationale dans le contexte de la spécialité artistique, en se fondant sur les répercussions engendrées par les finissants, et la reconnaissance de leurs réalisations dans leur discipline.

³⁰ FCFSA – <http://www.pch.gc.ca/fra/1267717898385#a6> (consulté en octobre 2012)

³¹ Le FCFSA définit l’éducation postsecondaire comme étant l’enseignement reçu après douze années d’études primaires et secondaires.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation énoncés dans les lignes directrices du FCFSA précisent que les établissements qui souhaitent recevoir une aide financière annuelle ou pluriannuelle par voie du FCFSA doivent démontrer ce qui suit :

- ❖ offrir un haut niveau d'excellence artistique, en matière d'enseignement, de formation et d'encadrement, dans leur domaine artistique, comme le démontrent les succès obtenus par leurs diplômés et les évaluations indépendantes que préparent des professionnels;
- ❖ être des établissements d'importance nationale, c'est-à-dire reconnus à ce titre dans l'ensemble du Canada par des spécialistes qui connaissent bien la discipline artistique ou les personnes qui y travaillent;
- ❖ avoir une solide capacité institutionnelle mise en évidence par leurs pratiques financières et de gouvernance.

Toutes les demandes sont évaluées en fonction de ce qui suit :

Mérite artistique

- ❖ La formation est-elle essentielle à la vigueur et au développement de la discipline ou du moyen d'expression artistique?
- ❖ La formation est-elle offerte selon des normes d'excellence les plus élevées?
- ❖ La vision artistique démontre-t-elle à la fois dynamisme et qualité?
- ❖ Le processus d'admission est-il disponible dans les deux langues officielles, et permet-il de recruter les meilleurs étudiants que le Canada puisse produire?
- ❖ Les compétences et l'expérience des professeurs, des maîtres ou des anciens qui offrent cette formation particulière.
- ❖ La qualité et la pertinence du programme d'étude ou de l'activité de formation. Liens entre ce programme ou cette activité et les besoins de la discipline ou de la forme d'expression artistique.
- ❖ La qualité de l'orientation professionnelle.
- ❖ La qualité et la pertinence des installations et de l'équipement.

Incidence

- ❖ Le programme de formation contribue-t-il au développement artistique de chaque participant, qui aura une carrière professionnelle réussie?
- ❖ L'excellence des étudiants formés par l'école est-elle reconnue au Canada et sur le plan international?
- ❖ La formation répond-elle aux besoins fondamentaux de la profession artistique tout en permettant aux étudiants d'aborder un large éventail de pratiques artistiques?
- ❖ La formation favorise-t-elle et encourage-t-elle l'expression de la diversité de la société canadienne?

Stabilité de l'établissement

- ❖ L'organisme est-il stable sur le plan financier?
- ❖ Y a-t-il une structure administrative adéquate pour la formation?
- ❖ Y a-t-il un processus de planification de qualité pour la formation?
- ❖ Y a-t-il une diversification des revenus pour la formation?
- ❖ L'organisme a-t-il une structure de gouvernance appropriée?

Annexe C – Liste et profil sommaire des établissements financés par le FCFSA (2011-2012)

Tableau C.1 : Établissements financés 2011-2012

	Nom de l'établissement	Niveau de financement
1	Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal	225 000 \$
2	Ballet Creole	40 000 \$
3	Banff Centre	1 950 000 \$
4	Black Theatre Workshop / Théâtre B.T.W. Inc.	40 000 \$
5	Canadian College of Performing Arts	210 000 \$
6	Canadian Opera Company : Ensemble Studio	300 000 \$
7	Centre for Indigenous Theatre	515 000 \$
8	Cercle d'expression artistique Nyata Nyata	75 000 \$
9	COBA (Collective of Black Artists) Inc.	55 000 \$
10	Centre de ressources et transition pour danseurs	625 000 \$
11	De-ba-jeh-mu-jig Theatre Group	275 000 \$
12	École nationale de cirque	840 000 \$
13	École nationale de l'humour	210 000 \$
14	École supérieure de ballet du Québec	125 000 \$
15	Centre En'owkin	240 000 \$
16	Full Circle: First Nations Performance	155 000 \$
17	Harbourfront Centre's Craft Studio Residencies	50 000 \$
18	Kaha:Wi Dance Theatre	40 000 \$
19	Kangirqlinq Centre for Arts and Learning	50 000 \$
20	Korean Dance Studies Society of Canada	30 000 \$
21	LADMMI – L'École de danse contemporaine	200 000 \$
22	Makivik Corporation (Inuit Visual Arts Workshops)	125 000 \$
23	Mandala Arts and Culture Society	40 000 \$
24	Université Mount Royal Conservatory	100 000 \$
25	National Academy Orchestra (Brott Music Festival)	500 000 \$
26	École nationale de ballet du Canada	6 000 000 \$
27	École nationale de théâtre du Canada	4 600 000 \$
28	Orchestre national des jeunes du Canada	800 000 \$
29	Nrtyakala – Indian Classical Dance	140 000 \$
30	Obsidian Theatre Company	60 000 \$
31	Conservatoire royal de musique : École Glenn Gould	1 750 000 \$
32	Royal Winnipeg Ballet School	725 000 \$
33	Sampradaya Dance Academy	120 000 \$
34	School of Contemporary Dancers	260 000 \$
35	Stratford Shakespeare Festival: Birmingham and Langham Conservatories	300 000 \$
36	School of Toronto Dance Theatre	300 000 \$
37	B Current Performing Arts Co.	50 000 \$
38	Calgary Opera's Emerging Artist Program	125 000 \$
39	Native Earth Performing Arts	50 000 \$
40	Orchestre de la Francophonie	125 000 \$
	TOTAL	22 420 000 \$

Tableau C.2 : Profil du financement du FCFSA, selon l'année et les caractéristiques des établissements

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total	%
Total	19 420 000 \$	18 400 000 \$	21 825 000 \$	22 270 000 \$	22 420 000 \$	104 335 000 \$	100
<i>Région</i>							
Atlantique	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 %
Québec	5 460 000 \$	5 190 000 \$	6 465 000 \$	6 415 000 \$	6 440 000 \$	29 970 000 \$	29 %
Ontario	11 155 000 \$	10 405 000 \$	11 715 000 \$	12 075 000 \$	12 125 000 \$	57 475 000 \$	55 %
RPN	835 000 \$	835 000 \$	1 035 000 \$	1 035 000 \$	1 035 000 \$	4 775 000 \$	5 %
Ouest	1 970 000 \$	1 970 000 \$	2 610 000 \$	2 745 000 \$	2 820 000 \$	12 115 000 \$	12 %
<i>Discipline</i>							
Danse	8 150 000 \$	8 150 000 \$	8 705 000 \$	8 710 000 \$	8 775 000 \$	42 490 000 \$	41 %
Arts du théâtre, du cirque et de l'humour	5 935 000 \$	5 665 000 \$	6 985 000 \$	7 085 000 \$	7 095 000 \$	32 765 000 \$	31 %
Musique	3 420 000 \$	2 670 000 \$	3 595 000 \$	3 925 000 \$	3 925 000 \$	17 535 000 \$	17 %
Arts multidisciplinaires	1 470 000 \$	1 470 000 \$	2 075 000 \$	2 085 000 \$	2 160 000 \$	9 260 000 \$	9 %
Arts visuels et médiatiques	445 000 \$	445 000 \$	465 000 \$	465 000 \$	465 000 \$	2 285 000 \$	2 %
<i>Type</i>							
Formes d'art d'inspiration européenne	17 580 000 \$	16 560 000 \$	19 880 000 \$	20 220 000 \$	20 320 000 \$	94 560 000 \$	91 %
Arts autochtones	1 400 000 \$	1 400 000 \$	1 350 000 \$	1 405 000 \$	1 450 000 \$	7 005 000 \$	7 %
Arts de diverses cultures	440 000 \$	440 000 \$	595 000 \$	645 000 \$	650 000 \$	2 770 000 \$	3 %

Annexe D – Questions fondamentales d'évaluation du SCT

Questions fondamentales d'évaluation du SCT

Pertinence

- ❖ Question 1 : Besoin continu du programme ;
- ❖ Question 2 : Conformité aux priorités du gouvernement;
- ❖ Question 3 : Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement;

Rendement (efficacité, efficience et économie)

- ❖ Question 4 : Réalisation des résultats escomptés; et
- ❖ Question 5 : Démonstration d'efficience et d'économie.

Annexe E – Matrice d'évaluation

Questions	Indicateurs	Sources
Pertinence		
<p>1. Quels sont les besoins actuels et émergents en matière de formation de haut calibre au Canada?</p>	<p>a) Besoins actuels et émergents dans les diverses disciplines artistiques et, plus précisément, en matière de formation de haut calibre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Revue de la littérature • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFS • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
	b) Nombre ³² d'établissements de formation dans le secteur des arts au Canada par type de formation offerte, y compris la formation de haut calibre	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Revue de la littérature
	c) Lacunes en matière de formation dans le secteur des arts et, plus précisément, de formation de haut calibre	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de la littérature • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts
2. Le gouvernement fédéral devrait-il continuer d'avoir	a) Raison qui a mené à l'intervention du gouvernement fédéral dans ce secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents

³² Il convient de souligner qu'il peut être exigeant en termes de ressources d'établir un inventaire de cette nature, s'il n'existe pas déjà. Si cette information n'est pas rapidement et facilement utilisable dans l'examen des documents ou la revue de la littérature, l'équipe d'évaluation ne tentera pas de compiler une telle liste.

Questions	Indicateurs	Sources
<p>pour rôle de financer les établissements nationaux de formation artistique de haut calibre?</p>	<p>b) Mandat, rôles, activités et financement des autres intervenants dans le domaine de la formation artistique, p. ex. gouvernements, universités, secteur privé, organismes sans but lucratif, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Revue de la littérature • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts
	<p>c) Existence de chevauchement ou de doubles emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Revue de la littérature • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
	d) Avantages et désavantages du transfert possible des rôles et responsabilités à d'autres intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Revue de la littérature • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSa • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
<p>3. De quelle manière et dans quelle mesure le programme correspond-il aux priorités et aux objectifs généraux du gouvernement ainsi qu'aux objectifs stratégiques de PCH?</p>	<p>a) Mesure dans laquelle le FCFSa correspond aux priorités et aux objectifs actuels du gouvernement ainsi qu'aux résultats et aux objectifs stratégiques de PCH</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSa • Gestionnaires de PCH • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts
Rendement		
<p>4. Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à la stabilité financière et administrative des établissements de formation artistique de haut calibre?</p>	<p>a) Situation financière des établissements financés par le FCFSa</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSa • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
	b) Type et montant des sources de financement supplémentaires autres que le FCFS, par établissement, p. ex. total des frais de scolarité, frais de scolarité des étudiants étrangers, autres ministères du gouvernement fédéral, autres ordres de gouvernement, secteur privé, collecte de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Établissements non financés • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)
	c) Aide financière dont peuvent se prévaloir les étudiants ³³	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Établissements financés • Établissements non financés • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)

³³ Cet indicateur fait référence aux bourses offertes par les établissements pour attirer des étudiants de grande qualité – dans une certaine mesure, cela démontre une stabilité financière – et l'information est obtenue par le biais d'une question dans le formulaire de demande de financement.

Questions	Indicateurs	Sources
	<p>d) Pertinence et stabilité des ressources disponibles (ressources de soutien administratif enseignants, administrateurs, installations, équipement, outils, conseil d'administration), pour appuyer les besoins de formation de haut calibre auxquels cherche à répondre chacun des établissements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
<p>5. Dans quelle mesure les établissements financés par le FCFSa offrent-ils une formation artistique d'importance nationale et de haute qualité?</p>	<p>a) Qualifications des membres du corps enseignant, y compris les artistes/instructeurs invités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSa • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
	b) Prix ou autres formes de reconnaissance accordés aux instructeurs, y compris les sélections	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
	c) Reconnaissance par l'industrie nationale ou internationale des établissements financés par le FCFSA	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des experts
	d) Nombre de demandes présentées aux établissements financés par rapport au nombre de places disponibles ³⁴	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Établissements non financés • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)

³⁴ Cet indicateur peut également servir d'indicateur de la pertinence, afin de démontrer le besoin du programme.

Questions	Indicateurs	Sources
	e) Satisfaction des étudiants/diplômés à l'égard des programmes d'études offerts	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Établissements financés • Établissements non financés • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)
6. Dans quelle mesure les diplômés d'établissements financés par le FCFSA sont-ils reconnus pour leur excellence au Canada et à l'étranger?	a) Type de distinctions, d'honneurs, de prix et de subventions reçus des conseils des arts provinciaux ou du Conseil des Arts du Canada, etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
	b) Rôles joués par les diplômés à titre de pairs, d'enseignants, de mentors ou de chefs de file dans la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Établissements financés • Établissements non financés
	c) Niveau de satisfaction de l'industrie à l'égard de la formation professionnelle des diplômés selon la discipline	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)
7. Dans quelle mesure les diplômés d'établissements financés par le FCFSa ont-ils poursuivi une carrière professionnelle dans leurs disciplines respectives au Canada ou à l'étranger?	a) Nombre et proportion de diplômés d'établissements financés par le FCFSa employés professionnellement dans leur domaine au Canada ou à l'étranger (p. ex. interprétation, présentation, leadership, direction, etc.) ³⁵	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)

³⁵ Certains diplômés peuvent travailler dans leur domaine pour un nombre limité d'heures ou de jours par année; d'autres peuvent avoir une carrière bien remplie dans leur domaine. Certains peuvent travailler au Canada seulement; d'autres, au niveau international; d'autres encore, aux niveaux national et international.

Questions	Indicateurs	Sources
<p>8. Comment le FCFSA permet-il au gouvernement fédéral de respecter son engagement envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada?</p>	<p>a) Consultations et activités de rayonnement entreprises ou recherche effectuée dans le but de déterminer les besoins de la CLOSM par rapport au programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH
	<p>b) Mesure dans laquelle les besoins de la CLOSM sont intégrés dans les politiques du FCFSA, ses services, ses mécanismes de financement, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH
	<p>c) Promotion du programme dans la CLOSM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents
	<p>d) Nature et ampleur des activités organisées et des services fournis à la CLOSM par l'entremise du programme, p. ex. nombre d'écoles financées, par type, par région</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)
	<p>e) Nombre de diplômés par langue officielle parlée, par région</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)

Questions	Indicateurs	Sources
	f) Mesure dans laquelle les établissements financés dans la CLOSM obtiennent du succès pour ce qui est d'atteindre les objectifs du FCFSa et de renforcer la vitalité de la CLOSM; sinon, raisons de l'insuccès	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSa • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)
	g) Satisfaction de la CLOSM à l'égard du programme, p. ex. en ce qui concerne les activités du FCFSa ainsi que les services et les outils fournis	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents
9. Dans quelle mesure le programme a-t-il favorisé l'atteinte du résultat ultime énoncé ci-dessous (conformément à la	a) Nombre de diplômés d'établissements financés par le FCFSa par type de discipline artistique	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)

Questions	Indicateurs	Sources
<p>présentation au Conseil du Trésor de 2007?</p> <p>Les citoyens du Canada et du monde profitent des réalisations artistiques de qualité produites par des artistes canadiens formés au pays.</p>	<p>b) Réalisations d'excellence par les diplômés (p. ex. prix, reconnaissance, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSa • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts
	<p>c) Nombre et type d'événements artistiques et culturels au cours desquels des diplômés d'établissements financés par le FCFSa se sont produits ou ont exposé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)

Questions	Indicateurs	Sources
	d) Niveau de participation des Canadiens à des expériences artistiques dans leur collectivité, niveau d'appréciation de ceux-ci à cet égard et niveau de satisfaction de l'industrie à l'égard des diplômés d'établissements financés	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Revue de la littérature
10. Les activités du programme ont-elles eu des incidences imprévues (positives ou négatives)?	a) Perceptions/indices d'incidences imprévues (positives ou négatives)	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
<p>11. Dans quelle mesure le programme est-il rentable?</p> <p>a) Les résultats sont-ils obtenus à un coût raisonnable?</p>	<p>a) Coût du FCFSA (c.-à-d. fonctionnement et entretien [F et E], subventions et contributions et coût total) par rapport au coût (c.-à-d. F et E, subventions et contributions et coût total) de programmes semblables (p. ex. municipaux, provinciaux/territoriaux, internationaux)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages) • Revue de la littérature • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH
	<p>b) Coût par étudiant/diplômé par type de formation et de discipline</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)
<p>b) Y a-t-il des façons plus rentables d'atteindre les mêmes résultats? Dans l'affirmative, quelles sont-elles?</p>	<p>c) Indications de solutions de rechange pour atteindre les objectifs du FCFSA, c.-à-d. autres programmes, mécanismes ou modèles de financement, que ce soit à l'échelle municipale, provinciale/territoriale, nationale ou internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents • Revue de la littérature • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
<p>c) L'approche actuelle du Canada pour le financement des besoins de formation de haut calibre dans le secteur des arts est-elle durable?</p>	<p>d) Capacité accrue des établissements, c'est-à-dire que les établissements financés manifestent des signes d'une capacité renforcée en matière de collecte de fonds, et ont un budget plus important, une plus grande sélectivité concernant les étudiants, une meilleure réaction au changement démographique, une durée et une qualité accrues de la formation offerte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de la littérature • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFS • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)

Questions	Indicateurs	Sources
	<p>e) Pertinence des critères pour être désigné établissement national de formation dans le secteur des arts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFS • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts

Questions	Indicateurs	Sources
	<p>f) Diversification des sources de financement, p. ex. total des frais de scolarité, frais de scolarité des étudiants étrangers, financement des autres ordres de gouvernement, secteur privé, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevues avec des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires du FCFSA • Gestionnaires de PCH • Établissements financés • Établissements non financés • Représentants provinciaux • Chefs de file dans le secteur des arts • Entrevues avec des experts • Examen des documents • Étude des dossiers et analyse des bases de données et d'autres systèmes d'information (y compris les sondages)

Annexe F – Rôle des autres intervenants dans le financement de la formation artistique

Bailleurs de fonds de la formation artistique professionnelle et du perfectionnement professionnel

Gouvernement fédéral : Au niveau fédéral, le Conseil des arts du Canada offre aux artistes et aux organismes artistiques professionnels canadiens une gamme de subventions et de services en danse, en arts intégrés, en arts médiatiques, en musique, en théâtre, en arts visuels et en lettres et édition³⁶. Certains de ses programmes de financement sont axés sur le perfectionnement professionnel des artistes qui doivent habituellement posséder un niveau minimal d'expérience de travail professionnel dans leur carrière artistique pour être admissibles³⁷.

Gouvernements provinciaux : Les provinces jouent un rôle dans la formation artistique en finançant des établissements d'enseignement postsecondaire (universités et collèges) qui offrent aux artistes une formation de base et une formation pour les diplômés. Selon les constatations de la revue de la littérature, certaines provinces jouent également un rôle dans le financement des organismes de formation artistique (Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Ontario, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador). Cependant, le montant du financement provincial disponible pour les organismes de formation artistique est limité. La revue de la littérature indique également que les gouvernements provinciaux et territoriaux financent des artistes individuels pour de la formation et du perfectionnement professionnel (p. ex. par l'entremise de bourses d'études).

Municipalités : Selon les constatations de la revue de la littérature, certaines administrations municipales, notamment à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal et Québec, accordent un financement à des artistes individuels ou à des événements culturels ou artistiques précis, et elles n'en accordent que rarement à des organismes de formation artistique de haut calibre.

Secteur privé : Le secteur privé, y compris les entreprises et les particuliers, peut fournir un soutien financier aux établissements de formation artistique par l'entremise de dons de bienfaisance ou grâce à la création de fonds de dotation pour les établissements de formation artistique ou des bourses pour les étudiants.

Secteur sans but lucratif : La revue de la littérature a permis de relever un certain nombre de fondations sans but lucratif qui accordent des subventions ou d'autres formes de financement pour les arts et la culture (ainsi que pour d'autres projets dans les collectivités) à des organismes et à des artistes individuels.

³⁶ Conseil des arts du Canada, À propos de nous, <http://canadacouncil.ca/fr/conseil/information-sur-l-organisme>, consulté en octobre 2012.

³⁷ Brenda Robinson, *Bridging the Gaps: Exploring Apprenticeship-based Training in the Arts*, documentation interne de PCH, avril 2008.

Prestation de la formation artistique professionnelle et du perfectionnement professionnel

Universités et collèges : Les universités et les collèges qui ont des programmes en beaux-arts ou en arts appliqués offrent de la formation dans une variété de disciplines artistiques. Les programmes postsecondaires peuvent porter sur la culture générale et comprendre des aspects historiques ou théoriques de la discipline (ce qui peut mener à une carrière dans l'enseignement ou à une autre carrière au-delà d'une carrière professionnelle en interprétation). Les programmes universitaires dans certaines disciplines comme la musique peuvent aussi mener à une carrière professionnelle en interprétation.

Secteur privé : Le secteur privé joue également un rôle dans la prestation d'une certaine partie de la formation artistique par l'entremise d'établissements de formation privés.

Secteur sans but lucratif : Les organismes sans but lucratif (comme ceux financés par le FCPSA) sont des prestataires de formation artistique de haut calibre.

Annexe G – Données sur les diplômés et les étudiants

Tableau G.1 : Diplômés et emploi, de 2007-2008 à 2010-2011

	Nombre d'écoles	Nombre total de diplômés	Diplômés qui travaillent	Taux d'emploi
Total	42	16 029	13 445	83,9 %
Région de l'établissement				
Québec	10	666	540	81,1 %
Ontario	22	1 418	1 208	85,2 %
RPN	3	93	84	90,3 %
Ouest	7	13 852	11 613	83,8 %
Discipline				
Danse	15	648	544	84,0 %
Arts du théâtre, du cirque et de l'humour	13	553	509	92,0 %
Musique	8	841	729	86,7 %
Arts multidisciplinaires	2	13 766	11 534	83,8 %
Arts visuels et médiatiques	4	221	129	58,4 %
Type				
Formes d'art d'inspiration européenne	22	15 556	13 117	84,3 %
Arts autochtones	10	322	202	62,7 %
Arts de diverses cultures	10	151	126	83,4 %

Source : Sondage annuel auprès des clients du FCFSA, de 2007-2008 à 2010-2011

Nota : Aux fins du calcul de la proportion de diplômés qui travaillent professionnellement, on a exclu le nombre de diplômés pour les établissements et les années où aucun renseignement sur l'emploi n'a été fourni. Par conséquent, l'analyse de l'emploi porte sur 16 029 diplômés.

Tableau G.2 : Nombre de diplômés par discipline et par forme artistiques, de 2007-2008 à 2010-2011

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Total	%	% sans le Banff Centre
Discipline							
Danse	256	241	229	179	905	5 %	30 %
Arts du théâtre, du cirque et de l'humour	124	139	138	139	540	3 %	18 %
Musique	229	241	313	298	1 081	7 %	36 %
Arts multidisciplinaires	2 693	4 094	3 368	3 611	13 766	83 %	9 %
Arts visuels et médiatiques	54	46	42	58	200	1 %	7 %
Type							
Formes d'art d'inspiration européenne	3 236	4 656	3 995	4 132	16 019	97 %	84 %
Arts autochtones	80	65	59	101	305	2 %	10 %
Arts de diverses cultures	40	40	36	52	168	1 %	6 %
Total	3 356	4 761	4 090	4 285	16 492	100 %	100 %

Source : Sondage annuel auprès des clients du FCFSA, de 2007-2008 à 2010-2011

Tableau G.3 : Coût par étudiant et par diplômé pour le FCFSA selon la discipline, de 2007-2008 à 2010-2011

Discipline	Coût par étudiant			Coût par diplômé		
	Nombre d'étudiants	Coût total	Coût par étudiant	Nombre de diplômés	Coût total	Coût par diplômé
Danse	4 410	33 715 000 \$	7 645 \$	905	33 715 000 \$	37 254 \$
Arts du théâtre, du cirque et de l'humour	1 735	25 670 000 \$	14 795 \$	540	25 670 000 \$	47 537 \$
Musique	1 433	13 610 000 \$	9 498 \$	1081	13 610 000 \$	12 590 \$
Arts multidisciplinaires	16 173	7 100 000 \$	439 \$	13766	7 100 000 \$	516 \$
Arts visuels et médiatiques	345	1 820 000 \$	5 275 \$	200	1 820 000 \$	9 100 \$
Total	24 096	81 915 000 \$	3 400 \$	16 492	81 915 000 \$	4 967 \$

Source : Documents du programme du FCFSA